



Strasbourg, 15 décembre 2015

EPAS (2015) 30 rev1

ENLARGED PARTIAL AGREEMENT ON SPORT (EPAS)

ACCORD PARTIEL ÉLARGI SUR LE SPORT (APES)

Rapport de la visite consultative en Géorgie
sur la Charte européenne du sport
(13-15 octobre 2014)

TABLE DES MATIÈRES

A. Rapports d'auto-évaluation des autorités géorgiennes	4
• Vue d'ensemble de l'organisation et des structures de l'État	
• Rapport sur la Charte européenne du sport	
B. Rapport de l'équipe d'évaluation	18
C. Commentaires de la Géorgie	35
Annexes :	
Programme définitif	37
Législation sur le sport en Géorgie	46

Rapports d'auto-évaluation des autorités géorgiennes

Mai 2014
Tbilissi, Georgia

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 1.	<i>Structure et administration du secteur du sport en Géorgie</i>	4
Chapitre 2.	<i>Examen : Document national d'orientation sur le sport en Géorgie</i>	8
Chapitre 3.	<i>Examen : Financement du sport en Géorgie</i>	9
Chapitre 4	<i>Programmes cibles dans le domaine du sport du ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse</i>	10
Chapitre 5	<i>Actes législatifs et actes normatifs d'application dans le domaine du sport</i>	13
Chapitre 6.	<i>Mise en œuvre des dispositions de la Charte européenne du sport en Géorgie</i>	16
	Annexe I. Législation géorgienne en matière de sport	46
	Annexe II. Document national d'orientation sur le sport	55

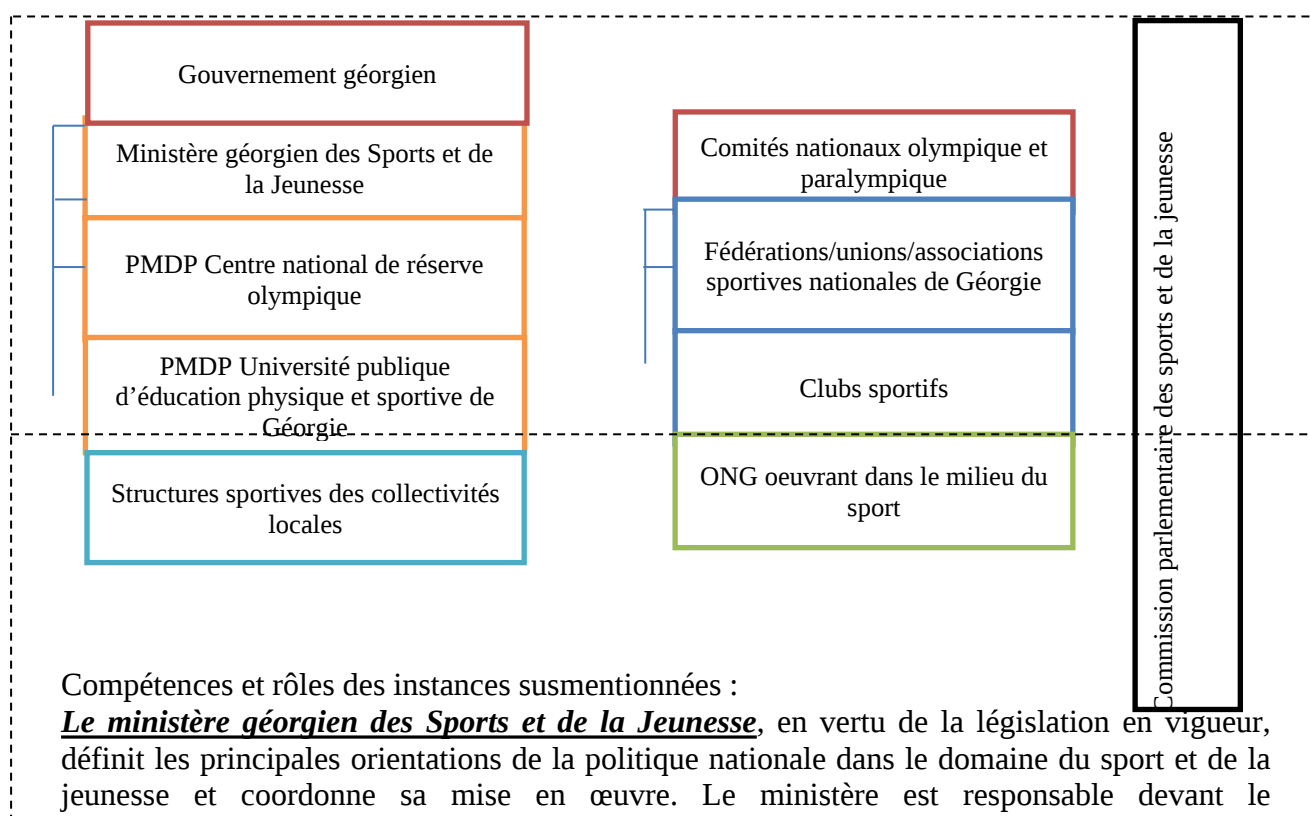
CHAPITRE 1.

STRUCTURE ET ADMINISTRATION DU SECTEUR DU SPORT EN GÉORGIE

L'administration et l'organisation du secteur du sport en Géorgie sont assurées par les instances suivantes :

- Ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse (secteur gouvernemental) ;
- Collectivités locales (instances gouvernementales au niveau municipal) ;
- Commission des sports et de la jeunesse du Parlement géorgien (secteur législatif)
- Comités nationaux olympique et paralympique (secteur non gouvernemental) ;
- Fédérations/associations/unions sportives nationales (secteur non gouvernemental) ;
- Clubs sportifs (secteur non gouvernemental)

Structure du secteur du sport en Géorgie, instances concernées



Compétences et rôles des instances susmentionnées :

Le ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse, en vertu de la législation en vigueur, définit les principales orientations de la politique nationale dans le domaine du sport et de la jeunesse et coordonne sa mise en œuvre. Le ministère est responsable devant le Gouvernement géorgien et s'acquitte des tâches qui lui sont confiées par la loi ou par le gouvernement et le Premier ministre. Le ministère est financé par le budget de l'État.

Dans le cadre des programmes nationaux de soutien en faveur du sport élaborés par le ministère, des ressources financières sont allouées au développement des différents types de sports. Ainsi, le ministère finance la participation des équipes nationales aux compétitions internationales et soutient l'amélioration des équipements sportifs et la construction de nouvelles installations, ainsi que l'organisation et la tenue de compétitions sportives.

Les programmes nationaux mis en place en 2014 sont les suivants : programme national de soutien au football ; programme national de soutien au rugby ; programme national de soutien

au basketball ; programme de développement des différents types de sports ; programme national de soutien au mouvement olympique ; programme de développement du sport de masse ; programme de rénovation des équipements sportifs et d'amélioration du matériel de sport (voir les informations détaillées au chapitre 4 – Programmes cibles dans le domaine du sport du ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse).

Parmi les institutions qui dépendent du ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse, on peut citer les suivantes : **PMDP¹ – Centre national de réserve olympique ; PMDP – Université publique d'éducation physique et sportive de Géorgie ; PMDP – Musée géorgien du sport.** Ces institutions, dans la limite de leurs compétences, soutiennent la mise en œuvre de la politique du ministère.

Domaines d'intervention et objectifs du ministère (entre autres) :

- Définition des principales orientations de la politique commune en matière de sport ; planification et coordination de son exécution ;
- Coordination du développement professionnel dans le domaine du sport ; création et adoption d'un diplôme commun en matière de sport ;
- Coopération avec les organisations sportives et soutien de leurs activités ;
- Élaboration de projets d'actes législatifs et d'actes normatifs d'application dans le domaine pour améliorer le cadre juridique en vigueur ;
- Maîtrise d'ouvrage des travaux de construction, de reconstruction et d'entretien nécessaires au développement du domaine du sport ;
- Participation, avec d'autres ministères, à l'élaboration de projets de lois relatifs au sport et coopération avec eux pour formuler des conclusions et des recommandations et soutenir la recherche scientifique, médicale et appliquée dans le domaine du sport ;
- Participation à l'élaboration de projets d'accords internationaux dans le domaine du sport, généralisation et mise en œuvre pratique des enseignements tirés d'une expérience poussée et des avancées scientifiques dans le domaine et traitement des questions de lutte contre le dopage ;
- Participation au processus de planification de l'éducation sportive en coordonnant le perfectionnement professionnel des entraîneurs et des travailleurs du sport.

PMDP – Centre national de réserve olympique – assure la préparation de nouveaux athlètes de réserve susceptibles d'être appelés dans les équipes nationales olympiques de la Géorgie, en appliquant notamment les normes internationales relatives aux aspects matériels et techniques et à l'entraînement pour les membres sélectionnés en équipe nationale, junior ou cadets (dans les types de sports prioritaires).

¹ PMDP – Personne morale de droit public

PMDP – Université publique d'éducation physique et sportive de Géorgie² – représente le centre d'éducation et de formation de niveau universitaire créé en application de la législation géorgienne relative à « l'enseignement supérieur ». La principale tâche de l'université est d'assurer la compétitivité de l'enseignement supérieur sur le marché du travail intérieur et extérieur, pour offrir aux étudiants et au grand public un enseignement de grande qualité qui réponde aux besoins des personnes concernées.

Services des sports des collectivités locales (municipalités, mairies) – il existe au total 64 municipalités, 5 mairies autonomes et 10 conseils de district en Géorgie. Toutes ces instances disposent de services des sports qui, notamment, coordonnent les manifestations sportives internationales et locales dans la limite de leurs compétences, organisent des événements sportifs et veillent à la mise en œuvre de la politique nationale en matière de sport. Ces instances sont financées par le budget des collectivités locales.

Commission des sports et de la jeunesse du Parlement géorgien – soutient et coordonne les activités menées par l'État et les organisations non gouvernementales géorgiennes œuvrant dans le domaine du sport, le Comité national olympique, les associations, les unions et les fédérations sportives. Les buts et objectifs de la commission sont les suivants :

- Élaboration d'accords internationaux dans le domaine du sport et contrôle de leur mise en œuvre ;
- Développement du cadre juridique du domaine du sport ;
- Soutien en faveur de la mise en place et de la protection d'une éthique professionnelle des sportifs ;
- Contrôle de l'application des lois, ainsi que des résolutions et autres décisions parlementaires ;
- Introduction/élaboration de propositions de loi ;

Comité national olympique de Géorgie – personne morale (non commerciale) n'étant pas une entreprise, dont le but est de soutenir le mouvement olympique et le développement du sport en Géorgie. Le comité olympique dépend du soutien financier de l'État, mais compte aussi sur des sponsors privés.

Domaines d'intervention et objectifs du comité olympique (entre autres) :

- Développement, soutien et protection du mouvement olympique en Géorgie ;
- Soutien en faveur de la réalisation d'objectifs de grande ampleur dans les domaines du sport et du sport de masse ;
- Soutien à la formation des spécialistes du sport (entraîneurs, arbitres, personnel administratif) ;
- Adoption de mesures pour lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence dans le sport.

² En 2007, l'Académie d'éducation physique et sportive de Géorgie, qui était alors le seul établissement d'enseignement dans le domaine du sport, a été fermée. Le ministère des Sports et de la Jeunesse a soumis un projet, qui a conduit à l'adoption par le Gouvernement géorgien de la Résolution N64 (28 mars 2013, Tbilissi), aux termes de laquelle la PMDP « Université publique d'éducation physique et sportive de Géorgie » a été créée. Elle accueillera ses premiers étudiants en septembre 2014.

Comité paralympique de Géorgie – domaines d'intervention et objectifs (entre autres) :

- Développement du mouvement paralympique en Géorgie ;
- Promotion de la participation des personnes handicapées aux sports paralympiques ;
- Préparation des équipes nationales paralympiques et garantie de leur participation aux compétitions sportives ;
- Promotion du mouvement paralympique au moyen d'activités éducatives ou d'apprentissage.

Fédérations sportives nationales de Géorgie – développement et popularisation de types de sports adaptés, préparation de sportifs qualifiés, garantie de la participation des équipes nationales aux tournois internationaux, organisation à tous les niveaux de tournois internationaux et locaux. Dans le cas de certaines fédérations, (la Fédération géorgienne de football, par exemple) le statut de l'organisation implique l'installation d'équipements et l'application de normes de sécurité dans les enceintes sportives.

Le Gouvernement géorgien, dans le respect des principes d'autonomie des fédérations sportives nationales et de non-ingérence dans leurs activités, encourage la mise en œuvre des programmes cibles par ces organisations et leur développement institutionnel.

Il convient de noter qu'en Géorgie, les fédérations sportives sont soumises aux attributions définies par l'État, ce qui pose des difficultés et des problèmes dans le domaine du sport : système de contrôle défaillant, faiblesse des instances dirigeantes, manque de personnel qualifié et de soutien de l'État dans les investissements sportifs, faiblesse de la politique budgétaire, etc. Ainsi, l'établissement de partenariats avec des sponsors privés est un enjeu primordial pour les fédérations sportives.

Clubs sportifs – personnes morales. Leurs activités sont encadrées par la législation en vigueur et leur propre statut. Ils sont inscrits au registre officiel en tant qu'organisations. Le statut de club est attribué à celles-ci si elles remplissent les critères fixés par les fédérations sportives nationales et internationales.

CHAPITRE 2.

EXAMEN : DOCUMENT NATIONAL D'ORIENTATION SUR LE SPORT

La politique nationale adoptée par la Géorgie en matière de sport n'est pas constructive, comme le montre la stratégie insuffisante conduite par les instances dirigeantes du domaine du sport et l'alternance incohérente entre différentes phases de développement. Les organismes impliqués dans le domaine du sport (à quelques exceptions près) n'appliquent pas un programme stratégique à long terme pour le développement (de divers aspects) du sport qui permettrait d'éliminer progressivement les difficultés rencontrées en la matière.

Par conséquent, l'État s'est vu contraint d'élaborer un document d'orientation sur le sport. Le 22 mai 2013, en vertu de la Résolution N127 du Gouvernement géorgien, le Conseil national de coordination interinstitutions a été créé, dans le but de soutenir la mise en œuvre de la politique nationale en matière de sport. Lors de la première réunion du conseil (le 4 juillet 2013), les trois groupes thématiques principaux ci-après ont été désignés pour travailler sur l'élaboration du document national d'orientation sur le sport :

1. équipements sportifs ;
2. éducation sportive et science du sport (notamment médecine du sport) ;
3. modifications législatives.

Les travaux des groupes thématiques ont été précédés par des activités de recherche, conduites à l'initiative du ministère des Sports et de la Jeunesse par le « Centre d'enquêtes sociologiques et d'études de marketing » dans l'ensemble du territoire géorgien (à l'exception des territoires occupés par la Fédération de Russie – Abkhazie et Ossétie du Sud). Le principal objectif de ces travaux de recherche était de définir des indicateurs de participation de la population dans le sport et de l'intérêt général qu'elle porte à ce domaine. Les résultats de ces études ont constitué le fondement des activités relatives au document national d'orientation sur le sport menées par les groupes de travail thématiques.

Les travaux intensifs menés par les groupes ont permis l'élaboration du « Document national d'orientation sur le sport » (voir l'annexe 1.). Ce document a été approuvé par le décret N601 du Gouvernement géorgien (4 avril 2014, Tbilissi). À l'heure actuelle, un plan d'action à long terme a été mis au point, conformément aux principales orientations du document.

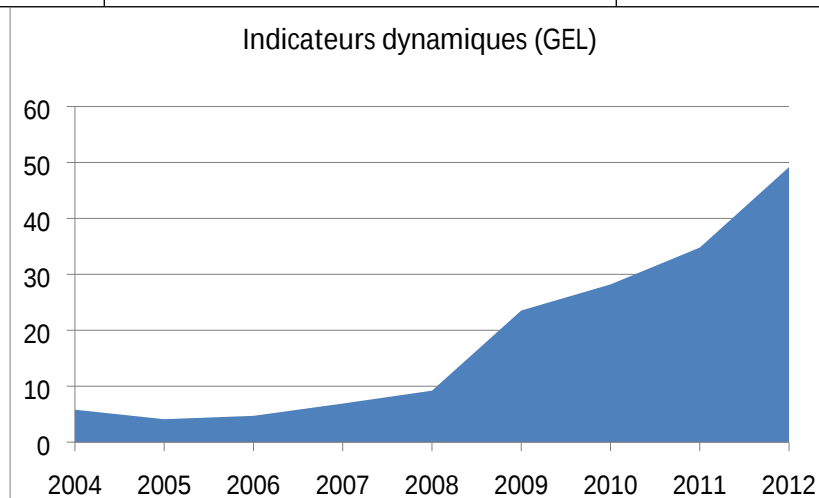
Ce processus implique en outre la poursuite de l'élaboration du document et la conduite de travaux de recherche supplémentaires à l'échelle du pays, afin de mettre en évidence les problèmes existants dans le domaine du sport et les moyens de les résoudre. La qualité du travail accompli dépend de la qualification des experts œuvrant dans ce domaine. Afin d'assurer une conduite satisfaisante de ces activités, il est nécessaire d'impliquer des experts locaux et internationaux dans l'élaboration de la politique de la Géorgie en matière de sport.

CHAPITRE 3.**EXAMEN : FINANCEMENT DU SPORT EN GÉORGIE**

Les fonds alloués au sport sont répartis, par l'intermédiaire des collectivités locales et du gouvernement central, entre les comités nationaux olympique et paralympique, les diverses fédérations, unions et associations sportives, les clubs sportifs et d'autres organisations sportives non gouvernementales. Les sommes dépensées par l'État géorgien dans le domaine du sport représentent 0,7 % de son budget (ce chiffre ne comprend pas les montants dépensés par les collectivités locales autonomes dans le domaine du sport).

**Budget de l'État alloué au ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse et dépenses consacrées initialement au développement du sport
(données sur la période 2004-2012)**

Année	Budget total ³ (euros) du ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse	Fonds alloués au développement du sport (programmes cibles et autres projets de développement) (euros)
2004	≈ 2 802 531 €	≈ 2 362 368 €
2005	≈ 2 130 939 €	≈ 1 649 347 €
2006	≈ 2 350 081 €	≈ 1 920 531 €
2007	≈ 4 691 306 €	≈ 2 815 225 €
2008	≈ 6 443 755 €	≈ 3 792 612 €
2009	≈ 13 459 918 €	≈ 9 603 511 €
2010	≈ 17 160 082 €	≈ 11 484 327 €
2011	≈ 20 750 449 €	≈ 14 193 062 €
2012	≈ 30 207 353 €	≈ 20 072 070 €



Chaque année, le ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse annonce à quels types de sports il accorde une priorité et approuve en conséquence les programmes de développement correspondants.

³ Pour la période 2004-2009, ministère géorgien de la Culture, de la Protection des monuments et des Sports ; pour la période 2009-2012, ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse

CHAPITRE 4.**PROGRAMMES CIBLES DANS LE DOMAINE DU SPORT DU MINISTÈRE
GÉORGIEN DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE (ESTIMATIONS 2014)**

<i>Intitulé</i>	<i>Objet</i>	<i>Budget (euros)</i>
Programme « Bourse pour les champions olympiques »	Dans le cadre de ce programme, une somme d'environ 1 000 GEL est versée à titre d'allocation mensuelle aux champions olympiques et aux vainqueurs des Olympiades d'échecs, en vertu du décret N284 du Gouvernement géorgien sur « la bourse mensuelle versée par l'État aux champions olympiques, aux vainqueurs des Olympiades d'échecs, aux artistes publics, aux peintres publics et aux lauréats du prix Chota Roustavéli » adopté le 20 juillet 2011.	≈ 156 735 €
Programme « Aide sociale aux anciens sportifs et professionnels du sport »	L'objectif essentiel du programme est d'aider les anciens sportifs et les professionnels du sport à améliorer leurs conditions de vie et de leur apporter un soutien. Le programme prévoit des allocations mensuelles ainsi que des allocations exceptionnelles pour les anciens sportifs et les professionnels du sport, dont le montant est déterminé par décision de la commission compétente au sein du ministère.	≈ 204 082 €
Programme « Bourse destinée aux membres, aux entraîneurs et au personnel administratif et médical des équipes nationales, olympiques et de catégories d'âge, ainsi qu'aux athlètes prometteurs de Géorgie »	Le programme accorde des allocations mensuelles aux membres, aux entraîneurs et au personnel administratif et médical des équipes nationales, olympiques et de catégories d'âge, ainsi qu'aux athlètes prometteurs. Le montant des bourses destinées aux athlètes, aux entraîneurs et au personnel administratif est déterminé en fonction des résultats spécifiques, des objectifs fixés, des moyens déployés dans le sport et des perspectives, selon les recommandations de la fédération concernée et/ou du Comité national olympique. D'autre part, le montant des bourses destinées au personnel médical se fonde sur les recommandations de l'Association de médecine du sport.	≈ 1 510 204 €
« Programme de développement du sport »	L'objectif essentiel du programme est de développer davantage le sport en Géorgie, de préparer les équipes nationales et de les faire participer à des manifestations sportives internationales (championnats du monde et d'Europe, championnats, jeux mondiaux et olympiques, tournois internationaux, sessions de formation pédagogique), en organisant des championnats et des qualifications en Géorgie, en préparant des sportifs de réserve et des sportifs de	≈ 5 005 306 €

	haut niveau, en encourageant davantage le sport et la communication en faveur du sport, en créant les conditions propices à une formation et un entraînement de haut niveau pour les membres des équipes nationales géorgiennes, en se conformant aux exigences actuelles en matière de services médicaux et de lutte contre le dopage, en mettant en place des équipements sportifs, en fournissant des tenues et du matériel de sport, en assurant le transport des athlètes, en améliorant la situation sociale et matérielle des sportifs et en développant davantage les aspects matériels et techniques du sport. Afin d'assurer la réalisation des objectifs du programme susmentionnés, les dépenses nécessaires seront effectuées.	
Programme de développement de la politique en matière de sport et des sports de masse	Le programme vise principalement à développer le sport de masse pour les enfants et les jeunes en Géorgie, à organiser des jeux sportifs adaptés au format télévisuel, à mettre en place les équipements nécessaires au développement des sport, rénover ceux qui existent déjà et réaliser les travaux nécessaires à cet égard, à améliorer les aspects matériels et techniques des enceintes sportives, à fournir l'équipement et les accessoires nécessaires, à organiser des manifestations sportives de masse, à renforcer l'intérêt de l'ensemble de la population, des étudiants et des personnes âgées pour le sport, à encourager l'adoption d'un mode de vie sain, à favoriser le « sport pour tous », à financer les manifestations sportives organisées au niveau de l'enseignement universitaire et secondaire, à organiser des compétitions scolaires et divers types de manifestations de masse, à allouer des fonds pour couvrir les dépenses liées au programme tout au long de l'année.	≈ 326 531 €
Programme de réhabilitation des infrastructures sportives et de rénovation des équipements sportifs	L'objectif principal du programme est de mettre en place et de rénover les équipements sportifs nécessaires en Géorgie : amélioration matérielle et technique ; réparation, restauration et construction d'enceintes sportives, de salles et de stades ; développement de la vie sportive dans les régions ; achat de matériel, d'accessoires et d'équipement de sport.	≈ 285 714 €
« Programme national de soutien au football »	L'objectif essentiel du programme est la mise en œuvre de mesures efficaces pour le développement du football géorgien et l'extension et la rénovation des équipements consacrés au football, pour créer toutes les conditions nécessaires à l'existence de plusieurs équipes nationales de catégories d'âge,	≈ 2 857 143 €

	de femmes et de futsal, au paiement d'un salaire contractuel aux entraîneurs et autres employés, à la tenue de séances d'entraînement, à la participation à des matchs officiels et amicaux et à différents tournois, en encourageant les progrès et en assurant un soutien complet, ainsi qu'à la promotion du championnat national, en veillant au paiement des arbitres et à d'autres employés travaillant dans ce contexte.	
« Programme national de soutien au rugby »	La réalisation des objectifs du programme se fera dans une direction différente, en particulier en mettant sur pied des équipes nationales de rugby à XV et de rugby à VII et en participant aux compétitions sportives internationales (Coupe d'Europe des Nations, test-matches, tournois de catégories d'âge, etc.), en accueillant des tournois internationaux de haut niveau dans notre pays, en organisant des championnats de Géorgie et la Coupe du monde au plus haut niveau, en formant des sportifs et des spécialistes du rugby de haut niveau, en fournissant des équipements sportifs et des accessoires adaptés, ainsi que des services médicaux et d'assurance et en menant diverses activités de promotion du rugby (festival des enfants, tournoi de la ligue scolaire, intégration sociale des jeunes délinquants).	≈ 4 285 714 €
« Programme national de soutien au basketball »	L'objectif principal du programme est de favoriser le développement du basketball en Géorgie, un entraînement de haute qualité pour les équipes nationales et de catégories d'âge et le succès de leur participation aux compétitions internationales de basketball, en assurant le paiement de salaires contractuels aux entraîneurs et à d'autres membres du personnel, en fournissant l'équipement et les installations nécessaires aux équipes sportives nationales, ainsi que des services médicaux et d'assurance, en gérant l'organisation de la « Super League », de la Coupe de Géorgie, des championnats féminins et de catégories d'âge et d'autres compétitions de haut niveau, en permettant le perfectionnement professionnel du personnel travaillant au sein des structures d'entraînement du secteur du basketball, en encourageant le développement du basketball pour les enfants et les jeunes et en poursuivant la promotion du basketball.	≈ 1 020 408 €
« Programme national de soutien au mouvement olympique »	L'objectif principal du programme est de préparer les équipes nationales géorgiennes sélectionnées pour participer aux compétitions internationales et pour le reste du cycle des Jeux olympiques d'été	≈ 326 531 €

	de Rio de Janeiro 2016, d'obtenir le plus grand nombre de licences possible pour les jeux mentionnés, d'assurer la participation de la délégation géorgienne aux Jeux olympiques d'hiver de Sotchi 2014 et celle de l'équipe nationale géorgienne aux Jeux olympiques de la Jeunesse 2014 à Nanjing, ainsi que de mettre en œuvre des mesures adaptées pour le développement et la promotion de l'olympisme.	
Programme « Festival olympique de la jeunesse – Tbilissi – 2015 »	L'objectif essentiel du programme relatif au prochain Festival olympique de la jeunesse qui aura lieu à l'été 2015 à Tbilissi (« Tbilissi – 2015 ») est de préparer les équipes sélectionnées dans neuf disciplines sportives (handball, natation, volleyball, judo, athlétisme, gymnastique, basketball, tennis, cyclisme), en sélectionnant des candidats en fonction de leur catégorie d'âge pour qu'ils intègrent les équipes sportives dans le cadre des compétitions susmentionnées, en assurant leur participation à ces compétitions, en désignant des coordinateurs, des entraîneurs et d'autres membres du personnel des fédérations concernées pour assurer la mise en œuvre effective du programme.	≈ 612 245 €

CHAPITRE 5.

ACTES LÉGISLATIFS ET ACTES NORMATIFS D'APPLICATION DANS LE DOMAINE DU SPORT

Conformément à l'article 341 de la Constitution géorgienne, l'État apporte un soutien, avec la collaboration des associations sportives, à l'éducation physique des adultes et des jeunes et à leur participation aux sports. La partie précédente a mis en évidence la très grande importance du sport pour l'État et la population dans notre pays.

En ce qui concerne la base des actes législatifs dans le domaine du sport, elle couvre essentiellement les lois géorgiennes sur « le sport » et « la promotion du mouvement olympique ». La « loi géorgienne sur les sports » (voir annexe 2) a été adoptée en 1996 et définit les bases juridiques, sociales, économiques et organisationnelles générales des activités sportives sur le territoire géorgien. Cette loi définit les buts et objectifs des sports recensés, les grands principes de la politique nationale, les instances publiques régissant le domaine du sport et leurs compétences, les fonctions et les missions du Comité national olympique de Géorgie, les fédérations sportives nationales et d'autres organisations sportives, les principes et les orientations du sport de masse et du sport de haut niveau, la gestion des aspects financiers, matériels et techniques et des ressources humaines dans le sport ainsi que les questions de promotion du sport. L'approbation de la loi géorgienne sur « la promotion du mouvement olympique » est directement liée au Festival olympique de la jeunesse de 2015 qui se tiendra à Tbilissi ; la loi établit la base juridique nécessaire à la mise en œuvre des investissements et les garanties de protection de ces investissements, dans le but de soutenir le mouvement olympique sur le territoire géorgien.

En outre, les questions relatives au sport, par exemple, sont abordées dans divers actes législatifs et il est possible de donner une vue d'ensemble globale de certains d'entre eux. Le Code des collectivités locales traite des problèmes de développement et de promotion du sport dans les unités administratives territoriales de Géorgie. Les questions d'éducation sportive sont définies par les lois géorgiennes sur « l'enseignement supérieur », « l'enseignement professionnel » et « l'enseignement général ». Pour ce qui est des sanctions pénales et administratives liées au sport, celles qui sont prévues par le Code pénal s'appliquent aux acteurs du sport professionnel ou visent la corruption au sein des organisations, et le Code administratif géorgien fixe les sanctions administratives applicables en cas d'organisation de paris (notamment en rapport avec le sport) et de participation à ces activités. La loi sur « les armes » régit la circulation et l'utilisation de toutes sortes d'armes de sport. Le Code budgétaire géorgien traite des questions de financement du sport, et dispose notamment que les fonds destinés au développement du sport (ainsi qu'à la culture) ne peuvent être inférieurs à 75 % des fonds du budget de l'État prélevés sur les ventes de billets de loterie au cours de l'exercice précédent.

La loi sur « la radiodiffusion » impose aux radiodiffuseurs publics de diffuser des émissions sportives et des informations sur les événements sportifs marquants.

Les questions de coopération mutuelle dans le domaine du sport font l'objet d'accords interinstitutions et gouvernementaux conclus entre la Géorgie et d'autres pays, en vertu desquels l'État est tenu de mettre en œuvre ces activités.

Les fondements sur lesquels s'appuient les actes normatifs d'application dans le domaine du sport, qui n'impliquent que des actes juridiques liés au sport, comprennent 1 décret du Président, 5 résolutions du Gouvernement géorgien et 1 décret du ministre géorgien des Sports et de la Jeunesse. En particulier :

1. Le « décret présidentiel N539 du 18 décembre 2002 portant approbation et agrément des catégories de qualification des entraîneurs-enseignants sportifs » a été adopté en vue de réglementer les questions d'octroi et de suppression du statut des entraîneurs-enseignants sportifs. En pratique, ce décret n'est pas appliqué.
2. Dans le cadre du programme approuvé par le Gouvernement géorgien dans sa résolution N112 du 29 avril 2008 sur le « soutien au développement du rugby en Géorgie », l'appui financier accordé à ce sport s'est limité à la période 2008-2012 et a été entièrement mis en œuvre. En ce qui concerne ce même programme dans différentes villes de Géorgie, la création d'une base de jeu/formation et les activités connexes ne sont pas limitées dans le temps et, à cet égard, les exigences inscrites dans le programme restent valables.
3. Par le décret N47 adopté le 19 février 2010 par le Gouvernement géorgien, le « Programme national pour le développement du water-polo en Géorgie » a été établi pour élaborer un plan spécifique en faveur du water-polo dans notre pays et pour dresser la liste des activités qui ont occasionné des dépenses financées par les allocations budgétaires 2010-2011.
4. Selon le décret N284 adopté par le Gouvernement géorgien le 20 juillet 2011 et portant sur « la bourse mensuelle versée par l'État aux champions olympiques, aux vainqueurs des Olympiades d'échecs, aux artistes publics, aux peintres publics et aux lauréats du prix Chota Roustavéli », les champions olympiques et les vainqueurs des

Olympiades mondiales d'échecs bénéficient d'une allocation mensuelle d'environ 1 000 laris.

5. Par le décret N488 du Gouvernement géorgien daté du 21 décembre 2011, l'approbation du « Programme national de soutien financier pour le développement du rugby en Géorgie » a été donnée en définissant des orientations concrètes pour l'allocation d'un soutien financier au rugby géorgien par l'État au cours de la période 2012-2016 et pour les dépenses qui seront réalisées dans la situation actuelle.
6. Le décret N39 du Gouvernement géorgien daté du 6 janvier 2014 et portant sur « l'approbation du Programme cible national pour la promotion des sportifs géorgiens », a établi la liste des activités qui doivent favoriser l'entraînement de haute qualité et les résultats satisfaisants des athlètes dans le cadre des Jeux olympiques et d'autres compétitions internationales. La même résolution prévoit que les athlètes pratiquant des sports olympiques, ainsi que certains athlètes pratiquant des sports non olympiques et des sportifs participant à certains types de jeux sportifs, leurs entraîneurs et les membres du personnel médical et administratif des équipes sélectionnées peuvent percevoir des sommes d'argent à titre d'encouragement. Cette résolution n'est pas limitée à certaines périodes et a un caractère permanent.
7. Par son arrêté N01/129 du 15 juin 2012 portant « approbation des titres honorifiques dans le domaine du sport », le ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse a approuvé l'utilisation de titres honorifiques dans le domaine du sport et a défini la procédure d'octroi de ces titres.

Par ailleurs, toutes les autres questions liées au sport sont traitées dans de nombreux actes juridiques et administratifs, ce qui crée une base solide pour la promotion du sport dans le pays.

CHAPITRE 6.

MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DE LA CHARTE EUROPÉENNE DU SPORT EN GÉORGIE

Article I – But de la Charte

L'objectif du premier paragraphe de la Charte ne peut pas être atteint dans la pratique étant donné qu'à ce stade, le pays ne dispose pas des équipements sportifs nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux de la population en matière de participation sportive, et que les normes de sécurité dans ces enceintes sont par ailleurs très limitées.

Le deuxième paragraphe du même article est régi par la législation géorgienne en vigueur (loi sur les sports, article 3, paragraphe 1,2.). Le ministère des Sports et de la Jeunesse prend des mesures concrètes en ce sens et collabore activement avec les autres organismes publics.

Article III – Le mouvement sportif

La mise en œuvre des activités définies dans le présent article s'articule autour de différentes orientations données par le ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse : 1. coopération mutuelle avec les organisations sportives non gouvernementales (fédérations/unions/associations sportives) et politique de non-ingérence dans leurs activités ; 2. Reconnaissance de leur indépendance ; 3. Mise au point d'un mécanisme simple et efficace pour leur financement.

Cependant, les autorités chargées de la coordination et du développement du sport rencontrent un certain nombre de difficultés pour établir une base solide. En outre, les organisations sportives ont du mal à susciter l'intérêt et la coopération du secteur commercial, car le sport en Géorgie ne représente pas un domaine commercialement attractif à l'heure actuelle.

ARTICLE IV – Installations et activités sportives

La mise en œuvre des recommandations figurant dans les deux premiers paragraphes de cet article est satisfaisante à de nombreux égards dans la pratique et il n'y a presque aucun problème à signaler à ce sujet ; en ce qui concerne les deux autres paragraphes, ce sont ces aspects qui posent les principales difficultés, pour lesquels il n'est pas possible d'augmenter le nombre de personnes impliquées dans le sport et d'améliorer l'accessibilité du sport.

Le ministère des Sports et de la Jeunesse travaille activement à la résolution de ce problème et va élaborer le Plan d'action pour le développement des équipements sportifs jusqu'à la fin de l'année, en vertu duquel il est nécessaire de mener des études supplémentaires dans les régions et de faire participer des experts locaux et internationaux expérimentés dans ce domaine.

ARTICLE V – Établissement d'une base en matière de sport

À ce jour, aucun des paragraphes figurant dans cet article ne peut être appliqué dans la pratique. Le ministère des Sports et de la Jeunesse travaille activement à la mise en œuvre concrète de ces orientations ; les premières mesures à cet effet sont inscrites dans le document d'orientation sur le sport, qui traite de la résolution de ces problèmes et de l'amélioration de la situation. Toutefois, cet article ne prévoit pas pleinement la mise en œuvre de mécanismes qui devraient être introduits prochainement dans le plan d'action pour conduire des recherches supplémentaires et formuler des recommandations d'experts.

Article VI – Développement de la participation

Le ministère des Sports et de la Jeunesse met en œuvre un certain nombre de programmes visant à accroître la participation au sport et à offrir aux personnes intéressées la

possibilité de s'engager (indépendamment de leurs capacités physiques, de leur origine ethnique, de leurs convictions religieuses ou de leur orientation sexuelle) dans des activités et projets sportifs divers.

Cependant, l'exécution de ces mesures se heurte à des problèmes majeurs : le petit nombre de bénéficiaires des programmes ; les terrains/équipements inadaptés ; le manque de personnel qualifié et le manque d'intérêt de la population.

Article VIII – Soutien au sport de haut niveau et au sport professionnel

Le ministère des Sports et de la Jeunesse soutient activement le développement du sport de haut niveau dans tous les aspects du sport définis par cet article de la Charte européenne, ce qui se traduit par des aides financières, ainsi que par la création et le développement de structures auxiliaires.

Article IX – Ressources humaines

La loi géorgienne sur le sport régleme en partie les orientations définies dans cet article, qui sont mises en œuvre dans la pratique, mais le manque de personnel qualifié dans le pays est perceptible et la résolution de ce problème reste le principal défi pour la Géorgie.

Article XII – Financement

Les recommandations figurant dans cet article n'ont pas pu être appliquées jusqu'à présent dans la plupart des organisations et des clubs sportifs, mais la Géorgie a adopté une politique nationale spécifique dont la mise en œuvre permettra le développement des organisations selon une certaine orientation, et des ressources supplémentaires seront dégagées en plus des financements déjà alloués qui proviennent du budget de l'État.

B. Rapport de l'équipe d'évaluation

Introduction

A la demande des autorités géorgiennes, une visite consultative a été menée pour examiner l'organisation actuelle du secteur du sport à la lumière de la Charte européenne du sport.

Cette visite a été organisée avec soin et a bénéficié de l'accueil chaleureux des responsables du ministère des Sports et de la Jeunesse. L'équipe d'évaluation a été bien prise en charge et a reçu des informations et de la documentation.

Elle a pu examiner tous les aspects pertinents de la politique géorgienne en matière de sport et s'entretenir directement avec les principaux acteurs du sport à différents niveaux (national ou local). L'équipe a eu l'occasion de rencontrer des hauts responsables des administrations de plusieurs ministères et du mouvement sportif, ainsi que des experts et des professionnels qualifiés travaillant dans le domaine du sport. Les discussions ont été caractérisées par un esprit d'ouverture et de transparence. Les parties prenantes dans l'organisation du secteur du sport en Géorgie se sont montrées ouvertes aux idées nouvelles.

Le système sportif géorgien est régi par un principe selon lequel les autorités publiques jouent un rôle important, en particulier au niveau national. Dans le cadre de la loi géorgienne sur le sport, le ministère des Sports et de la Jeunesse a pour mission, au niveau de l'État, de définir et de promouvoir la politique nationale dans le domaine du sport et de la jeunesse et de coordonner sa mise en œuvre avec d'autres organismes publics et organisations privées.

Le Comité national olympique et les fédérations sportives, ainsi que les municipalités et l'Université publique d'éducation physique et sportive de Géorgie sont autant d'organismes qui jouent un rôle déterminant au sein du mouvement sportif et des autorités publiques.

La situation du sport en Géorgie correspond à la situation des pays en transition. Depuis le début des années 1990, des progrès importants ont été accomplis et ont permis de renouveler la structure et l'organisation des autorités, d'organiser le mouvement sportif, de définir de nouvelles règles en matière de propriété et de gestion des équipements sportifs et de promouvoir le développement de la société civile. Les éléments essentiels de la Charte européenne du sport sont déjà pris en compte dans la loi sur le sport et dans la stratégie sur le sport. Toutefois, la plupart des experts rencontrés lors de la visite estiment que la Charte européenne du sport n'est pas encore suffisamment mise en œuvre pour trois raisons principales, qui peuvent être résumées comme suit :

- manque de sensibilisation aux bienfaits du sport ;
- manque d'équipements ; et
- manque de personnel qualifié.

Beaucoup reste à faire pour surmonter ces difficultés et coordonner la collaboration des parties prenantes ; les recommandations formulées ci-après peuvent offrir aux autorités géorgiennes quelques repères pour poursuivre le développement de la politique en matière de sport, conformément aux normes européennes applicables.

Bien que le ministère des Sports et de la Jeunesse joue un rôle de coordination dans la mise en œuvre d'une stratégie sur le sport, de nombreuses fonctions essentielles dépendent de la coopération avec d'autres ministères et avec le mouvement sportif. Le Conseil national de coordination interinstitutions, créé par le gouvernement en 2013, contribuera à établir une coopération plus étroite avec d'autres ministères. Ses travaux ont permis l'adoption d'un Document national d'orientation sur le sport 2014-2020, qui sera suivi d'une stratégie pluriannuelle pour la période 2015-2020. La définition et la mise en œuvre de cette stratégie à long terme peuvent contribuer à faire des progrès majeurs dans la promotion du sport en Géorgie et dans la modernisation de sa gouvernance.

En plus de cet organe d'orientation gouvernemental renforcé, de nouveaux processus et méthodes seront nécessaires pour faciliter la coordination avec les collectivités locales et le mouvement sportif privé.

Charte européenne du sport

Article 1 – But de la Charte

Les gouvernements, en vue de la promotion du sport en tant que facteur important du développement humain, prendront les mesures nécessaires pour donner effet aux dispositions de la présente Charte, en accord avec les principes énoncés dans le Code d'Éthique sportive, afin :

- i. de donner à chaque individu la possibilité de pratiquer le sport, notamment :
 - a. en assurant à tous les jeunes la possibilité de bénéficier de programmes d'éducation physique pour développer leurs aptitudes sportives de base ;*
 - b. en assurant à chacun la possibilité de pratiquer le sport et de participer à des activités physiques récréatives dans un environnement sûr et sain ; et en coopération avec les organismes sportifs appropriés,*
 - c. en assurant à chacun, s'il en manifeste le désir et possède les compétences nécessaires, la possibilité d'améliorer son niveau de performance et de réaliser son potentiel de développement personnel et/ou d'atteindre des niveaux d'excellence publiquement reconnus ;**
- ii. de protéger et de développer les bases morales et éthiques du sport, ainsi que la dignité humaine et la sécurité de ceux qui participent à des activités sportives, en protégeant le sport, les sportifs et les sportives de toute exploitation à des fins politiques, commerciales et financières, et de pratiques abusives et avilissantes, y compris l'abus de drogues ainsi que le harcèlement et l'abus sexuels, en particulier des enfants, des jeunes et des femmes.*

La Charte européenne du sport n'est pas présentée comme un élément du cadre international dans la loi sur le sport ni dans le document national d'orientation sur le sport. Pour autant que l'équipe consultative ait pu le constater, la plupart des dispositions de la Charte figurent dans la loi et dans la politique en matière de sport. Cependant, il y a toujours un manque de compréhension en ce qui concerne la pertinence du sport telle qu'elle est décrite la Charte européenne du sport.

À l'heure actuelle, les principaux obstacles à la réalisation des objectifs mentionnés à l'article premier de la Charte européenne du sport sont le manque d'enseignants et d'entraîneurs qualifiés, l'accès limité aux équipements sportifs et le faible développement des activités sportives au niveau local.

L'équipe d'évaluation a le sentiment que la stratégie 2016-2020 sur le sport en cours d'élaboration par le Conseil de coordination interinstitutions pourrait offrir à la Géorgie une chance de combler ces lacunes. Ces questions seront illustrées et assorties de recommandations dans le rapport sur les différents articles de la Charte européenne du sport.

Concernant les enjeux liés à l'éthique sportive, le problème du truchement de matchs a été mentionné, et la Géorgie a démontré sa volonté de participer à l'élaboration d'une nouvelle convention sur ce sujet. La Géorgie a accueilli une visite consultative sur la mise en œuvre de la Convention sur la violence de spectateurs en mai 2014 et est prête à accueillir une visite consultative sur la Convention contre le dopage en 2015. La lutte contre la discrimination et l'implication des minorités ethniques et des personnes handicapées dans le sport ont été citées comme des questions d'actualité, tandis que l'égalité entre les femmes et les hommes et la protection des athlètes contre les abus ont été moins évoquées par les personnes consultées.

Recommandations

- (1.1.) Promouvoir la Charte européenne du sport au niveau local (par exemple, joindre une traduction de la Charte en géorgien en annexe au document d'orientation sur le sport). Mettre l'accent sur les valeurs et les bienfaits du sport (santé, cohésion sociale, éducation) et sensibiliser les organes de l'État sur ce sujet.

Article 2 – Définition et champ d'application de la Charte*1. Aux fins de la présente Charte :*

- a. On entend par « sport » toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux.*
- b. la présente Charte complète les principes éthiques et les orientations politiques figurant dans :*
 - i. la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football ;*
 - ii. la Convention contre le dopage.*

Le terme « sport » n'est pas défini dans la loi ni dans le document d'orientation sur le sport. Toutefois, ces normes nationales font référence à une approche large du sport couvrant à la fois le sport de haut niveau et le sport pour tous, ainsi que la participation organisée et occasionnelle.

En pratique, le « sport pour tous » doit jouer un rôle important dans le développement du sport. Il s'agit probablement d'un domaine où les autorités et les organisations sportives géorgiennes doivent encore faire de grands progrès. Il serait utile d'accorder une plus grande importance à ce volet du sport et de faire du sport pour tous l'un des éléments fondamentaux du programme de tous les clubs, écoles et associations sportifs du pays. Le développement du sport pour tous devrait également faire partie des critères pour l'octroi des subventions de l'État central et des collectivités locales, ainsi que pour l'accès aux équipements sportifs publics.

Comme indiqué plus haut, la Convention sur la violence des spectateurs et la Convention contre le dopage sont reconnues comme des normes internationales et les autorités géorgiennes veillent au respect de ces traités par leur pays. Bien que la Convention sur la violence des spectateurs n'ait pas encore été ratifiée par la Géorgie, une visite consultative sur ce sujet a été menée en 2014, et la Géorgie devrait ratifier la future Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives qui devrait être adoptée.

Article 3 – Le mouvement sportif

- 1. Le rôle des pouvoirs publics étant essentiellement complémentaire à l'action des mouvements sportifs, la coopération étroite avec les organisations sportives non gouvernementales est indispensable à la réalisation des buts de la présente Charte, ainsi que, le cas échéant, la mise en place de mécanismes pour le développement et la coordination du sport.*
- 2. Il conviendra d'encourager et de développer l'esprit et le mouvement du volontariat, notamment en favorisant l'action des organisations sportives bénévoles.*
- 3. Les organisations sportives bénévoles établissent des mécanismes de décision autonomes dans le cadre de la loi. Tant les gouvernements que les organisations sportives doivent reconnaître la nécessité de respecter mutuellement leurs décisions.*
- 4. L'application de certaines dispositions de la présente Charte peut être confiée à des organismes ou organisations sportifs gouvernementaux ou non gouvernementaux.*
- 5. Les organisations sportives seront encouragées à nouer des relations mutuellement profitables entre elles et avec des partenaires potentiels, tels que le secteur commercial, les médias, etc., sans qu'il en résulte une exploitation du sport ou des sportifs et sportives.*

L'équipe consultative a noté qu'une cinquantaine d'organisations sportives nationales coopèrent avec le ministère géorgien des Sports. Une dizaine d'entre elles bénéficient d'un programme d'aides publiques, fixant des objectifs et définissant des mesures à prendre en contrepartie des subventions gouvernementales. Ces programmes de soutien de l'État portent principalement sur la préparation des athlètes de haut niveau et la participation à des compétitions internationales, bien que le développement du sport au niveau local fasse également partie de certains d'entre eux.

Le cadre juridique n'est pas bien défini en ce qui concerne le processus de reconnaissance des fédérations sportives, qui sont établies comme des personnes morales en vertu du Code civil et enregistrées en tant que telles par le ministère de la Justice. Toutefois, il n'existe pas de procédure permettant leur accréditation par le ministère des Sports, ni d'évaluation du respect des critères énoncés dans la loi sur le sport. Les quelques organisations qui bénéficient d'un programme d'aides publiques font l'objet d'un certain nombre de rapports. Cependant, l'équipe consultative a constaté que la culture du dialogue et de la coopération entre le gouvernement et les organisations sportives n'est pas bien développée.

Le mouvement sportif non gouvernemental n'est pas très solide. Les organisations sportives sont confrontées à des difficultés économiques et à un manque considérable d'équipements sportifs. Jusqu'à récemment, les clubs de haut niveau et les équipes nationales étaient soutenus par les ministères. Dans de nombreux cas, une fédération sportive nationale a pris en charge l'organisation de la meilleure équipe et a poursuivi ses activités, sans lien étroit avec les sections sportives locales. L'équipe consultative a noté que de nombreuses fédérations sportives s'attachent principalement à soutenir le sport de compétition et n'établissent pas de liens avec les structures de pratique du sport au niveau local (organisations membres) ni ne soutiennent activement le développement de leur sport au niveau local.

Pour des raisons historiques, il n'y a pas de tradition d'organisations locales à but non lucratif s'appuyant sur leurs membres (les clubs de sport locaux ont le statut d'association). Bien que le ministère des Sports et les fédérations sportives aient déclaré soutenir le développement des clubs sportifs, il n'existe pas d'interprétation globale de la signification de « club » – tel que le terme figure dans la Charte européenne du sport. Le sport au niveau local est essentiellement animé par les municipalités, qui soutiennent les activités sportives extrascolaires dans le cadre

des « écoles des sports ». Dans ces structures, les entraîneurs sont des professeurs d'éducation physique, rémunérés par les municipalités.

Bien que certaines fédérations nationales fassent appel à des bénévoles, l'équipe consultative a relevé qu'il n'y a pas de culture du bénévolat au niveau local. Certains dirigeants des fédérations nationales rencontrés par l'équipe consultative estiment que, compte tenu de la situation économique, il serait trop difficile de percevoir les cotisations des membres, d'obtenir des sponsors ou de promouvoir l'engagement bénévole.

L'équipe consultative a constaté qu'il y avait de nombreux défis à relever, mais estime que le développement du sport en Géorgie bénéficierait de la plus forte présence d'un mouvement sportif privé, autonome et à but non lucratif. Les autorités centrales et locales doivent continuer à faciliter le développement du sport en Géorgie en soutenant les écoles des sports, mais devraient également s'efforcer de mettre sur pied un mouvement sportif reposant sur le bénévolat. Cela contribuera également au développement d'initiatives privées et d'une société civile active aux niveaux régional, national et local.

Recommandations

- (3.1) Consulter les municipalités et les organisations sportives et convenir d'une **organisation générale du secteur du sport** et du partage des responsabilités entre les fédérations sportives, les clubs sportifs et les autorités publiques aux niveaux local et national. Envisager comment encourager les initiatives bénévoles au sein du mouvement sportif.
- (3.2) **Promouvoir les petits clubs de sport** constitués en associations au niveau local et recommander aux collectivités locales de les soutenir (mise à disposition d'équipements ou subventions, par exemple) même s'ils ne relèvent pas du secteur public local. Les fédérations sportives nationales devraient agir en tant qu'organisations faîtières réunissant des associations régionales et/ou des clubs locaux et s'intéresser au développement des sports au niveau local. Les clubs sportifs privés et les écoles des sports gérées par les municipalités devraient se soutenir mutuellement et se compléter. Les organisations à but non lucratif s'appuyant sur leurs membres devraient bénéficier d'un cadre juridique favorable.
- (3.3) Élaborer des instruments d'orientation et de direction pour encourager le **dialogue et la coopération avec les organisations sportives, dans le respect de leur autonomie**. Exiger des normes minimales en matière de bonne gouvernance, de démocratie, de transparence et de responsabilité. Vérifier qu'au moins les fédérations sportives bénéficiant de programmes d'aide respectent ces normes et préciser les critères et les systèmes de compte rendu pour s'assurer que les programmes d'aide répondent à leurs objectifs. Dans le but de surveiller le développement du sport pour tous, créer un registre des organisations sportives existantes pour pouvoir observer l'évolution des affiliations et de la densité du tissu organisationnel dans le secteur du sport.

Article 4 – Installations et activités

- 1. L'accès aux installations ou aux activités sportives sera assuré sans aucune distinction fondée sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.*
- 2. Des mesures seront prises visant à donner à tous les citoyens la possibilité de pratiquer le sport et, le cas échéant, des mesures supplémentaires pour permettre aux jeunes qui présentent des potentialités, ainsi qu'aux personnes ou groupes défavorisés ou handicapés, de profiter réellement de ces possibilités.*
- 3. Étant donné que la pratique du sport dépend, en partie, du nombre, de la diversité des installations et de leur accessibilité, leur planification globale est de la compétence des pouvoirs publics. Ceux-ci tiendront compte des exigences nationales, régionales et locales ainsi que des installations publiques, privées et commerciales déjà existantes. Les responsables prendront des mesures pour permettre la bonne gestion et la pleine utilisation des installations, en toute sécurité.*
- 4. Les propriétaires d'installations sportives prendront les dispositions nécessaires pour permettre aux personnes défavorisées y compris celles souffrant d'un handicap physique ou mental d'accéder à ces installations.*

L'équipe consultative a constaté que toutes les parties prenantes sont d'accord pour dire que la qualité et la quantité des installations sportives constituent les principaux problèmes qui entravent le développement du sport en Géorgie. En particulier, la quantité et la qualité des équipements dont disposent les petits clubs locaux (de football et d'autres sports) ne peuvent pas encore être considérées comme suffisantes pour permettre le développement du sport pour tous. Il n'est pas facile d'évaluer la situation avec précision parce qu'il n'existe pas d'inventaire national des installations sportives. Cependant, les pouvoirs publics (nationaux et locaux) investissent vraiment dans le développement et la gestion des équipements sportifs. Le ministère a commencé à répertorier les installations existantes et a créé un groupe de travail sur cette question.

L'équipe consultative a été surprise par le récent recul en matière d'équipements sportifs, qui est dû aux « privatisations » qui ont eu lieu ces dernières années. L'équipe a observé que ce qui est qualifié de privatisation n'est pas le développement ou la gestion d'installations sportives par des opérateurs privés, dans le but d'améliorer la fourniture d'équipements et de services, tout en veillant à ce que la destination de l'installation sportive soit préservée. Dans de nombreux cas, en effet, la « privatisation » signifie que les autorités ont vendu des terrains de sport ou des gymnases à des propriétaires privés, qui ont modifié l'affectation des terrains et investi dans d'autres types d'installations. L'équipe consultative a appris que 54 des 57 anciens gymnases de la région de Tbilissi avaient disparu de cette manière. Elle a demandé aux responsables du ministère s'il était possible que d'autres équipements soient vendus de cette façon sous couvert de privatisation. Ils ont répondu que la législation actuelle empêchait que cette situation ne se reproduise. Cependant, l'équipe consultative a également relevé que ces dispositions étaient déjà en vigueur au moment de la vente des installations.

Il conviendrait d'élaborer une stratégie globale à long terme sur les équipements sportifs nationaux, en tenant compte des besoins du développement du sport. En Géorgie, il incombe aux collectivités locales de soutenir l'essentiel du développement des installations sportives (comme dans d'autres pays). C'est pourquoi il convient de mieux préciser le rôle et les responsabilités des municipalités. Cela signifie également que le pouvoir central joue un rôle

subsidaire et devrait définir des priorités et des critères à cet égard, et déterminer la manière dont il prévoit de soutenir les projets relatifs à des équipements sportifs. Par ailleurs, diverses perspectives de développement d'équipements sportifs ont été évoquées au cours des entretiens tenus avec des experts : l'accueil de compétitions sportives internationales peut être l'occasion de renouveler des équipements ou d'en construire de nouveaux. Par conséquent, les candidatures pour ce genre de manifestations devraient être examinées au regard de la stratégie nationale sur le sport. L'application des exigences en matière d'installations sportives, tout en bénéficiant aux écoles et aux universités – y compris aux établissements privés – favoriserait la disponibilité des installations. Une saine coopération entre les secteurs public et privé paraît essentielle pour le développement et la gestion d'équipements sportifs permettant de favoriser le développement du sport. La promotion des initiatives privées et l'implication d'investisseurs et d'opérateurs privés dans le développement et la gestion des installations sportives peuvent être pertinentes, mais la destination des équipements (disponibilité pour différentes organisations ou pour la pratique de différents sports) et la pratique du sport ne sont pas garanties en cas de concessions accordées à des entreprises privées ou même de privatisation de biens publics. Ces éléments peuvent être clarifiés dans un document d'orientation sur les installations sportives nationales, ou être intégrés à la stratégie nationale sur le sport.

Outre la question des équipements sportifs disponibles, de nombreux représentants d'organisations sportives ont évoqué le problème de l'accès aux installations existantes. Il a été indiqué que certaines restrictions juridiques empêchent les autorités de prêter des équipements scolaires (appartenant au ministère de l'Économie) à des organisations sportives, ou que la location d'équipements sportifs municipaux est assez coûteuse pour les organisations sportives à but non lucratif. Il conviendrait donc d'examiner en parallèle la question de l'accès aux installations.

L'équipe a noté que, pour des raisons culturelles, les filles et les femmes ne participent pas aux activités sportives de la même manière que les garçons et les hommes. Aucune affaire de discrimination n'a été signalée, mais la rareté de certaines installations, qui appartiennent pour la plupart à des sociétés privées, peut restreindre la pratique de plusieurs activités. L'élaboration de projets spécifiques d'équipements pour les groupes ou personnes défavorisés ou handicapés a été évoquée par l'Union des associations du sport scolaire. Quoi qu'il en soit, les nouvelles dispositions relatives à l'accès aux installations sportives devraient prendre en compte la diversité des utilisateurs et accorder une attention particulière à l'accès équitable pour les filles, les femmes et les personnes handicapées.

Recommandation

- (4.1) Préparer un inventaire national des **installations sportives** afin d'analyser la situation et élaborer un **plan d'investissement** à long terme, en coopération avec les ministères de l'Économie et de l'Éducation et les municipalités. Si possible, allouer des ressources à ce programme. En parallèle, veiller à ce que la destination des équipements sportifs soit préservée, quels que soient les systèmes de propriété et de gestion.
- (4.2) Mettre au point un cadre juridique et une politique adaptés pour permettre l'utilisation des installations sportives associées aux écoles pour des activités sportives extrascolaires et faciliter l'accès des organisations sportives locales à ces équipements. Promouvoir des accords avec les clubs sportifs (associations) pour leur donner accès à des installations publiques gratuitement ou à prix réduit, afin de développer le sport au niveau local en Géorgie.

Article 5 – Créer la base

Les mesures appropriées seront prises pour développer la capacité physique des jeunes, pour leur permettre d'acquérir des compétences sportives et physiques de base, et pour les encourager à la pratique du sport, notamment :

- i. en veillant à ce que tous les élèves bénéficient de programmes de sport, d'activités récréatives et d'éducation physique, ainsi que des installations nécessaires et que des plages horaires appropriées soient aménagées à cet effet ;*
- ii. en assurant la formation de professeurs qualifiés, dans toutes les écoles ;*
- iii. en offrant, après la période de scolarité obligatoire, des possibilités qui permettent de continuer à pratiquer le sport ;*
- iv. en encourageant l'instauration de liens appropriés entre les écoles ou autres établissements d'enseignement, les clubs sportifs scolaires et les clubs sportifs locaux ;*
- v. en facilitant et en développant l'accès aux installations sportives pour les écoliers et les habitants de la collectivité locale ;*
- vi. en suscitant un courant d'opinion au sein duquel les parents, les enseignants, les entraîneurs et les dirigeants stimuleraient la jeunesse pour qu'elle pratique régulièrement le sport ;*
- vii. en veillant à ce qu'une initiation à l'éthique sportive soit dispensée à tous les élèves dès l'école primaire.*

L'un des principaux problèmes en matière de sport et d'éducation physique pour les enfants et les jeunes est lié aux équipements sportifs. La quantité et la qualité des installations sportives scolaires ont été jugées insuffisantes. Toutefois, de nombreux experts ont estimé que la disponibilité d'un personnel qualifié était tout aussi importante que le manque d'équipements. Le fait que l'université du sport ait interrompu ses activités entre 2007 et 2012 a entraîné un manque de personnel qualifié ou expérimenté et correctement formé. L'équipe consultative a noté que la majorité (63 %) des 4 196 enseignants d'éducation physique dans les écoles secondaires n'ont pas de formation spécialisée.

La Fédération sportive des enfants et des jeunes, dont le but est de faciliter le sport et l'activité physique, a publié des manuels et développe des projets pour soutenir les enseignants d'éducation physique.

Selon les responsables du ministère de l'Éducation, des cours de sport sont dispensés dans toutes les écoles publiques. Toutefois, un certain nombre de professionnels ont déclaré qu'en réalité, de nombreux cours d'éducation physique n'ont pas lieu, bien qu'ils soient obligatoires selon les programmes scolaires ; l'éducation physique est remplacée par des cours dans d'autres matières.

De plus, l'éducation physique n'est pas obligatoire dans les écoles privées. Des efforts supplémentaires pourraient donc être consentis pour que tous les élèves aient accès au sport, aux loisirs et à l'éducation physique. On peut citer la « Recommandation Rec (2003)⁶ du Comité des Ministres aux États membres pour améliorer l'accès à l'éducation physique et au sport des enfants et des jeunes dans tous les pays européens », selon laquelle :

« 1. Il est admis que davantage d'heures devraient être consacrées à l'éducation physique dans le programme scolaire, un minimum légal obligatoire de 180 minutes d'éducation physique par semaine en trois périodes devrait être appliqué, en essayant toutefois d'encourager les établissements scolaires à aller au-delà de ces minimums là où cela est possible. Les enfants et les jeunes devraient cependant pratiquer une heure d'activité

physique par jour, ce qui inclurait les cours d'éducation physique et de sport à l'école ou en dehors, ainsi que tout autre exercice en dehors de l'école (par exemple aller à l'école à pied ou à bicyclette). »

Diverses organisations sportives ont été créées récemment pour soutenir le développement de l'éducation physique et la pratique continue du sport après l'enseignement obligatoire : la Fédération du sport scolaire, la Fédération du sport universitaire et la Fédération sportive des enfants et des jeunes.

La mise en place d'une coopération constructive entre les écoles, les écoles des sports et les clubs sportifs locaux est un défi fondamental, comme indiqué dans la recommandation 3.2. Le soutien des municipalités est indispensable.

Les questions de l'accès aux équipements sportifs et de leur utilisation sont mentionnées au point 4.2.

Outre la recommandation 1.1 qui évoque la sensibilisation des autorités publiques, il est nécessaire de sensibiliser davantage le public aux bienfaits du sport. En général, le taux de participation au sport est faible en Géorgie. Comme l'ont signalé des experts, une récente enquête sur différents groupes de population, commandée par le ministère de la Jeunesse, a révélé que 95 % de la population était physiquement inactive. Les experts ont également signalé des taux assez élevés de toxicomanes, dans la mesure où la prévalence de la toxicomanie est beaucoup plus élevée dans une population inactive que chez les personnes qui se consacrent à une activité physique. De plus, cette dernière est un facteur de risque pour plusieurs maladies.

Beaucoup de gens considèrent que la pratique du sport est un moyen de devenir un athlète professionnel et non pas un moyen d'avoir un mode de vie sain accessibles à tous – bénéfique pour la santé, l'éducation et l'intégration sociale. Outre les campagnes de communication et de sensibilisation, des manifestations réussies comme celles qui ont été organisées par la Fédération des sports de loisir, ou même le Festival olympique de la jeunesse, peuvent être l'occasion de transmettre ce message.

Le service des soins de santé a défini le sport de masse comme la priorité du ministère de la Santé.

Recommandation

- (5.1) Augmenter le taux d'enseignants formés à l'éducation physique en recrutant des enseignants qualifiés et mettre en place un programme de formation continue pour ceux qui n'ont pas reçu de formation initiale spécialisée. Encourager les cours d'éducation physique, y compris dans les écoles privées.
- (5.2) Conjuguer les efforts des différents ministères et organisations pour sensibiliser le public par l'information et l'organisation de campagnes et de manifestations visant à promouvoir une culture favorable au sport.
- (5.3) Promouvoir le rôle des municipalités pour faciliter la coopération entre les écoles, les écoles des sports et les clubs sportifs.

Article 6 – Développer la participation

1. Il conviendra de promouvoir la pratique du sport auprès de l'ensemble de la population, que ce soit à des fins de loisir, de santé, ou en vue de l'amélioration des performances, en mettant à sa disposition des installations adéquates, des programmes diversifiés et des moniteurs, dirigeants ou « animateurs » qualifiés.

2. La possibilité de participer à des activités sportives sur le lieu de travail sera encouragée en tant qu'élément d'une politique sportive équilibrée.

Le manque d'équipements et de personnel d'entraînement constituent les principaux défis à relever en matière de sport pour tous.

En plus du développement des infrastructures sportives et de l'amélioration de leur accessibilité, il conviendrait d'envisager le développement d'équipements simples, permettant par exemple de marcher ou de courir, ou encore de faire du vélo, qui permettraient d'adopter un mode de vie actif et de faire de l'exercice occasionnellement.

Hormis la formation des professeurs d'éducation physique, certaines organisations sportives forment des entraîneurs. Au sein du mouvement sportif, seules deux fédérations forment systématiquement des entraîneurs : football et rugby. De plus, les structures responsables d'autres sports (athlétisme, tennis, volleyball...) organisent des formations d'entraîneurs ou travaillent sur un système de licence pour les entraîneurs. Ces initiatives méritent d'être encouragées.

Il est capital de prendre des mesures pour offrir davantage de possibilités en matière de sports de loisir. L'État finance déjà des projets pilotes dans ce domaine, grâce à des projets menés par des organisations telles que la Fédération des sports de loisir, la Fédération du sport pour tous, la Fédération sportive des enfants et des jeunes et la Fédération du sport scolaire. Si ces initiatives doivent être poursuivies, les principaux défis devraient être de mieux faire le lien entre ces projets et le développement du sport de loisir au niveau local. Les fédérations et associations sportives pourraient envisager de consacrer une partie de leurs moyens aux activités de sport pour tous. Le développement d'activités sportives pour tous devrait être inscrit et valorisé dans les programmes d'aides publiques. Les autorités gouvernementales pourraient envisager de mettre en place un cadre pour définir des niveaux de qualification répondant à des exigences similaires dans différents sports.

Recommandation

- (6.1) Intégrer le principe et les objectifs d'un programme national de sport pour tous dans la future stratégie nationale sur le sport et valoriser l'implication des organisations sportives dans la promotion du sport de détente et de loisir.
- (6.2) Envisager la mise en place d'équipements tels que des pistes cyclables ou des sentiers, qui permettraient de pratiquer des activités physiques de façon occasionnelle.
- (6.3) Envisager d'établir un lien entre les organisateurs de manifestations ou de programmes pilotes de sport pour tous et les responsables du développement de l'offre sportive au niveau local.
- (6.4) Développer et valoriser la formation d'instructeurs, de leaders et d'animateurs, ainsi que la formation professionnelle des entraîneurs et des soigneurs par les fédérations, mais éventuellement avec un soutien et une reconnaissance de l'État (coopération possible avec l'université du sport pour la formation professionnelle des entraîneurs).

Article 7 – Améliorer la performance

La pratique du sport d'un niveau plus avancé sera soutenue et encouragée par des moyens appropriés et spécifiques en collaboration avec les organisations compétentes. Le soutien portera entre autres sur les activités suivantes : identifier et assister les talents, mettre à disposition des installations adéquates ; développer les soins et le soutien des sportifs en collaboration avec la médecine et les sciences sportives ; promouvoir l'entraînement sur une base scientifique, former les entraîneurs et les personnes ayant des responsabilités d'encadrement ; aider les clubs à fournir des structures appropriées et des débouchés pour la compétition.

La qualité et la réussite des athlètes dépendent de la disponibilité de services de soutien aux athlètes de façon générale, et en particulier des terrains d'entraînement/équipements sportifs. Les fédérations sportives ont des dirigeants et des entraîneurs qualifiés pour permettre une pratique du sport à haut niveau. Toutefois, le manque d'installations de premier plan pose également problème. Les fédérations sportives espèrent vivement que le Festival olympique de la jeunesse donnera lieu à l'installation d'équipements dont leurs athlètes pourront bénéficier par la suite.

Le développement du sport de haut niveau est soutenu par les fédérations nationales, les comités olympique et paralympique, le Centre national de réserve olympique et les programmes financés par l'État. Ces structures et organismes assurent l'encadrement, l'organisation, la formation et le développement du sport de haut niveau en Géorgie. L'équipe consultative a estimé qu'il s'agit clairement du segment le plus abouti de l'organisation sportive en Géorgie.

La plus grande faiblesse de ce système est l'étroitesse de sa base. Le développement du sport de masse et du sport de compétition au niveau local permettrait une sélection, une détection des talents et une préparation plus efficaces pour le sport de haut niveau.

La coopération entre l'université publique d'éducation physique et sportive et les organisations sportives devrait être encouragée, afin de bénéficier d'un enseignement et d'une recherche de haut niveau à l'université et de soumettre à l'institution universitaire les questions identifiées par cette pratique.

L'équipe consultative n'a pas été informée de l'existence d'écoles de sport d'élite proposant un programme souple, qui ne fournirait qu'un cadre et qui pourrait être adapté aux besoins de chaque athlète. Les organisations sportives et le ministère des Sports pourraient chercher à identifier des partenaires, ce qui contribuerait au développement de ce type d'établissement.

Recommandation

- (7.1) Poursuivre le renforcement de la coopération entre l'université du sport et le milieu du sport organisé afin de concevoir des programmes éducatifs destinés à améliorer les qualifications du personnel, des entraîneurs et d'autres membres du personnel d'accompagnement.

Article 8 – Soutien au sport de haut niveau et au sport professionnel

- 1. Il conviendra d'élaborer, en coopération avec les organismes sportifs, des méthodes d'octroi d'un soutien approprié direct ou indirect, aux sportifs et sportives manifestant des qualités exceptionnelles, afin de leur donner la possibilité de développer leurs capacités sportives et humaines, tout en respectant pleinement leur personnalité et leur intégrité physique et morale. Ce soutien portera, entre autres, sur l'identification des talents, l'éducation équilibrée dans des instituts de formation et l'insertion, sans heurt, dans la société par le développement de perspectives de carrière pendant et après le sport de haut niveau.*
- 2. Il conviendra de promouvoir la gestion du sport organisé par des structures adéquates. Les sportifs professionnels devront bénéficier d'une protection et d'un statut social appropriés et de garanties morales, les mettant à l'abri de toute forme d'exploitation.*

L'article 8 est étroitement lié à l'article 7. L'octroi par l'État de récompenses pour les athlètes de haut niveau et leurs entraîneurs est une incitation à réaliser de bonnes performances et constitue une manière de promouvoir le sport de haut niveau. Il conviendrait toutefois de prendre un ensemble de mesures pour assurer un plus large soutien au sport de haut niveau en matière d'éducation et de formation, que ce soit pour les athlètes ou les entraîneurs, et pour qu'ils disposent des équipements adéquats.

Les champions olympiques et les anciens sportifs sont soutenus par un programme financé par l'État qui leur accorde une bourse et des allocations.

La coopération proposée entre l'université du sport et les fédérations sportives pourrait également impliquer la double formation et la reconversion des anciens champions, afin de faciliter leur intégration professionnelle après leur carrière d'athlète de haut niveau et de les faire participer au développement du sport au niveau national en Géorgie.

Article 9 – Ressources humaines

- 1. Le développement de cours de formation dispensés par des institutions appropriées, menant à des diplômes ou qualifications couvrant tous les aspects de la promotion du sport sera encouragé. Ces cours devront répondre aux besoins des participants à tous les niveaux du sport et des loisirs et être conçus aussi bien pour les bénévoles que pour les professionnels (dirigeants, entraîneurs, gestionnaires, administrateurs, médecins, architectes, ingénieurs, etc.).*
- 2. Toute personne engagée dans la direction ou la supervision des activités sportives devrait posséder les qualifications nécessaires, une attention particulière étant accordée à la garantie de la sécurité et à la protection de la santé des personnes à leur charge.*

Il est généralement admis dans les milieux sportifs que la croissance et le développement du sport reposent sur trois piliers essentiels : premièrement, des lieux où l'exercice physique et le sport peuvent être pratiqués, deuxièmement, un personnel professionnel bien formé et qualifié et, troisièmement, une source durable de moyens financiers suffisants. Les discussions tenues au cours de la visite consultative avec différentes parties prenantes ont montré qu'un système de formation unique et bien organisé pour les entraîneurs et les soigneurs doit s'appuyer sur des études ordinaires à l'université des sports de Géorgie, débouchant sur le titre d'entraîneur/soigneur en tant que profession réglementée. La délégation a appris qu'outre les études universitaires classiques à l'université, il existe quelques systèmes d'éducation et de formation non universitaires organisés au niveau national et mis en place par les fédérations sportives. Ces solutions pourraient être complémentaires des cours universitaires pour former du personnel compétent et qualifié capable d'intégrer les instances dirigeantes du sport, le secteur du bénévolat et d'autres activités ou professions exigeantes, comme celles qui ont trait à

la gestion et à l'administration sportives, ainsi que d'autres professions du domaine du sport particulièrement adaptées à certaines activités ou disciplines sportives. L'université du sport pourrait contribuer au développement de certains programmes d'éducation et de formation dispensés par le biais d'une collaboration entre l'université du sport et les fédérations sportives nationales. À cet égard, il semble essentiel de mettre en place un système national coordonné d'enseignement et de formation professionnels, dans le cadre duquel les fédérations sportives nationales, l'université du sport et le ministère compétent devraient être associés à l'élaboration, à l'approbation et à la mise en place des dispositifs d'enseignement professionnel agréés conduisant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme, en tant que document de référence pour l'octroi d'une accréditation ou d'une licence aux personnes qui exercent une certaine profession ou exécutent de nombreuses tâches en rapport avec le sport et les activités physiques.

Recommandation

- (9.1) Mettre en place un groupe ayant les objectifs visés à la recommandation 6.4. Les fédérations sportives nationales et les autres organisations du secteur, les pouvoirs publics responsables de l'éducation et du sport et l'université du sport devraient envisager la mise en place conjointe d'un dispositif d'éducation et de formation professionnelles en matière de sport. Ils pourraient s'inspirer des normes du Cadre européen des certifications et de celles du cadre national.
- (9.2) Les fédérations sportives nationales devraient prendre la direction du travail de préparation du contenu de chacun des programmes d'éducation, ce qui fournirait la base de ce système d'éducation et de formation professionnelle. L'université du sport jouerait le rôle de partenaire privilégié pour la rédaction de ces programmes pour ce qui est d'assurer les matières communes, comme la pédagogie, psychologie, la méthodologie, etc., et la supervision des programmes d'éducation et de formation validés.

Article 10 – Le Sport et le principe du développement durable

Assurer et améliorer, d'une génération à l'autre, le bien-être physique, social et mental de la population exige que les activités physiques, y compris celles pratiquées en milieu urbain, rural ou aquatique, soient adaptées aux ressources limitées de la planète et soient menées en harmonie avec les principes d'un développement durable et d'une gestion équilibrée de l'environnement. Ceci signifie qu'il faudra, entre autres :

- *tenir compte des valeurs de la nature et de l'environnement lors de la planification et de la construction d'installations sportives ;*
- *soutenir et stimuler les organisations sportives dans leurs efforts visant la conservation de la nature et de l'environnement ;*
- *veiller à ce que la population prenne mieux conscience des relations entre le sport et le développement durable, et apprenne à mieux connaître et comprendre la nature.*

Aucune observation n'a été faite sur ce point.

Article 11 – Information et recherche

Des moyens et structures adéquats permettant de réunir et de diffuser des informations pertinentes sur le sport aux niveaux local, national et international seront développés. La recherche scientifique sur tous les sujets concernant le sport sera encouragée. Des dispositions seront prises pour assurer la diffusion et l'échange des informations et résultats de recherches au niveau le plus opportun, local, régional, national ou international.

Actuellement, le travail d'information et de recherche sur le sport et l'éducation physique relève presque exclusivement de l'université du sport. Cette université possède de bonnes bases scientifiques et humaines, et constitue par conséquent un excellent point de départ pour la définition des principaux objectifs d'une collecte de données d'envergure nationale, qui devra servir de fondement à des prises de décisions éclairées en matière de sport.

Recommandation

→ (11.1) Envisager le développement du savoir-faire et des connaissances en matière de gestion des installations sportives (inviter l'université du sport à organiser un cycle de formation sur la question dans le cadre des spécialisations sur « l'administration du sport et des loisirs »).

Article 12 – Financement

Des aides appropriées, ainsi que des ressources en provenance des fonds publics, seront dégagées (aux niveaux central, régional, local) pour permettre la réalisation des buts et des fins de la présente Charte. Le soutien financier du sport sur une base mixte - publique et privée - sera encouragé, ainsi que la capacité du secteur sportif de générer lui-même les ressources financières nécessaires à son développement.

Des fonds publics sont octroyés par le ministère des Sports et de la Jeunesse ; ils couvrent les dépenses opérationnelles du ministère, permettent de soutenir des investissements dans des installations sportives, d'accorder des subventions aux organisations sportives et à l'université du sport, ainsi que des primes aux athlètes qui remportent des titres, etc. Depuis 2008, les dotations budgétaires allouées à l'administration responsable du sport et aux organisations sportives ont augmenté, ce qui a permis de renforcer le soutien aux fédérations sportives et de mieux organiser la vie sportive. Les défis futurs comprendront le développement du sport au niveau local, la mise en place d'une coopération structurée avec un plus grand nombre de fédérations sportives, l'accroissement de la coordination entre les niveaux national et local, ainsi que le développement des équipements sportifs.

Par ailleurs, l'équipe consultative a constaté d'importants transferts d'argent du pouvoir central aux collectivités locales, parce que le budget de l'État central constitue la principale, voire l'unique, source de financement pour la plupart des municipalités. Ce financement des collectivités locales est régi par la loi sur les collectivités territoriales, qui ne spécifie pas les compétences des municipalités en matière de sport, mais dispose que leur rôle est de répondre aux « besoins de la collectivité » en général. L'équipe consultative a toutefois constaté que toutes les communes investissent dans les activités et installations sportives. En outre, l'Article 8.2 de la loi sur le sport spécifie le rôle des collectivités locales.

Le recours éventuel aux fonds internationaux est également encouragé.

Recommandation

- (12.1) Concevoir un système plus prévisible et transparent d'attribution des subventions aux organisations sportives nationales, et définir des critères à cet égard.
- (12.2) Encourager le mouvement sportif à développer son savoir-faire et à partager de bonnes pratiques sur la manière de générer de recettes (notamment par le parrainage, les cotisations des membres, la vente de produits dérivés, l'organisation de manifestations...). Créer un cadre renforcé pour le parrainage (envisager des mesures fiscales incitatives pour l'encourager ; promouvoir la transparence et préciser les règles applicables aux sponsors). L'APES peut aider à entrer en contact avec des experts du parrainage pour l'organisation d'un séminaire ou d'un atelier.

Article 13 – Coopération nationale et internationale

1. Là où elles n'existent pas encore, les structures nécessaires à la bonne coordination du développement et de la promotion du sport entre les administrations et organismes publics divers concernés par le sport ainsi qu'entre le secteur public et le secteur bénévole seront mises en place aux niveaux central, régional et local aux fins d'atteindre les buts de la présente Charte. Cette coordination tiendra compte d'autres domaines où interviennent des décisions de politique générale et une planification: l'éducation, la santé, les services sociaux, l'aménagement urbain, la conservation de la nature, les arts et les autres services de loisir, de sorte que le sport fasse intégralement partie du développement socio-culturel.

2. La réalisation des objectifs de cette Charte requiert également une coopération européenne et internationale.

Il existe une coopération régulière entre les ministères, établie dans le cadre de contacts informels et du Conseil national des sports.

Parfois, les échanges et la coopération avec les autres ministères concernés ne suffit pas à garantir le respect des normes internationales (enseignement du sport et éducation physique à l'école), ni à améliorer le cadre qui régit le parrainage dans le sport.

La coopération avec les communes se fait surtout au cas par cas. Étant donné le rôle des municipalités dans la promotion du sport pour tous et leur contribution effective au développement du sport, il pourrait être utile d'impliquer davantage les représentants des collectivités locales dans les discussions sur les stratégies du sport et de promouvoir la coopération intercommunale en matière de sport.

S'agissant de la coopération avec le mouvement sportif, il apparaît que celui de la Géorgie est dans une phase de transition entre un système appartenant à l'État et géré par celui-ci, et un système plus autonome. Il a donc encore besoin de réinventer les outils et les moyens de coopération. Les organisations sportives doivent respecter la législation, et les subventions de l'État ne devraient être octroyées que dans le cadre de la poursuite des objectifs de la stratégie nationale du sport. En outre, l'autonomie est souvent associée avec la bonne gouvernance, et les organisations sportives devraient être considérées comme responsables de leur propre bonne gouvernance. Les recommandations du Conseil de l'Europe relative au principe de l'autonomie du sport en Europe (CM/Rec(2011)3) et relative aux principes de bonne gouvernance dans le sport (Rec(2005)8), ainsi que l'étude sur « L'autonomie du sport en Europe » énoncent des principes qui peuvent être utiles pour mener à bien ce processus.

La coopération internationale passe par des partenariats bilatéraux et le recours à des organisations et des programmes multilatéraux. Outre l'APES, d'autres instances du Conseil de l'Europe peuvent soutenir le développement du sport. La Banque de développement du Conseil de l'Europe pourrait accorder des prêts à long terme pour réaliser des investissements dans le sport scolaire et des équipements adaptés au sport pour tous. Le Groupe de suivi de la Convention contre le dopage pourrait effectuer une visite sur le renforcement des mesures de lutte contre le dopage. La tenue de séminaires TAIEX soutenus par l'UE pourrait permettre de faciliter le transfert de savoir-faire et le renforcement des capacités dans des domaines qui ont été traités par les institutions de l'UE (économie des cadres de certification professionnelle, cadres de certification professionnelle).

Même si l'APES pourrait soutenir des activités ciblées au niveau national (séminaire national) sur une base ad hoc ou un événement international dans un domaine intéressant les autorités géorgiennes et le Comité de direction de l'APES, la mise en place d'une coopération plus importante et à plus long terme pourrait être réalisée dans le cadre d'un plan d'action national du Conseil de l'Europe. Lorsque ce plan d'action sera au point, les autorités géorgiennes pourraient exprimer la nécessité de conduire des activités de coopération ciblées dans le domaine du sport, ce qui offrirait davantage de possibilités. Les domaines de coopération potentiels sont les suivants :

- Échange d'informations et renforcement des capacités sur la cartographie et la planification du développement des équipements sportifs
- Développement du parrainage
- Partenariats public-privé dans le domaine du développement des équipements sportifs
- Renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des équipements sportifs
- Gestion de la coopération entre le ministère et les organisations sportives (objectifs, contrats, établissement de rapports)
- Coopération avec les collectivités locales

Recommandation

- (13.1) Assister aux réunions du Comité de direction de l'APES et proposer des activités correspondant aux besoins, notamment celles qui sont suggérées dans le présent rapport ou dans les conclusions du séminaire.
- (13.2) Examiner de nouveaux moyens de coopération entre les pouvoirs publics et le mouvement sportif (inviter éventuellement l'APES + le mouvement sportif à animer un atelier sur cette question).

C. Commentaires de la Géorgie

Commentaires du ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse sur le rapport établi par la délégation de l'APES dans le cadre de sa visite consultative en Géorgie (13-15 octobre 2014)

Le ministère des Sports et de la Jeunesse présente ses compliments à l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) et saisit cette occasion pour exprimer sa sincère gratitude à l'APES pour sa coopération. C'est avec plaisir que nous avons organisé la visite consultative de l'APES en Géorgie et nous exprimons nos remerciements en particulier aux membres de la délégation – M. Stanislas Frossard, M. Martin Holzweg, M^{me} Wendela Kuper et M^{me} Kornelija Tiesnesyte – pour leur sérieux engagement et le travail accompli.

Comme indiqué dans le rapport, en 2014, le Gouvernement géorgien a adopté le « Document national d'orientation sur le sport pour la période 2014-2020 », qui présente les perspectives et les priorités stratégiques, les principes et les valeurs du développement du sport en Géorgie. De son côté, le ministère joue un rôle de premier plan et, en étroite collaboration avec les parties prenantes, élabore des stratégies et des politiques particulières visant à atteindre les buts et objectifs définis dans le Document. Les objectifs du Document sont conformes à la finalité de la Charte européenne du sport. Ainsi, une mise en œuvre satisfaisante de la politique nationale en matière de sport aura d'importantes répercussions sur l'efficacité de l'application des dispositions de la Charte en Géorgie. À cet égard, il est d'une importance cruciale d'examiner et de prendre en compte les recommandations formulées dans le cadre de la visite consultative de l'APES en Géorgie.

Le ministère a bien compris le rapport et confirme par la présente qu'il est disposé à diriger et à appuyer la mise en œuvre des recommandations qui y figurent. Celles-ci seront prises en compte lors de la mise au point des stratégies et des politiques pertinentes, de l'élaboration des lois ainsi que lors de la planification et de la mise en œuvre des programmes et des projets ciblés.

De plus, le ministère saisit cette occasion pour informer brièvement l'APES des faits nouveaux concernant l'application des recommandations qui se sont produits depuis la visite de l'équipe consultative en Géorgie.

Recommandation 4.1. « Préparer un inventaire national des installations sportives afin d'analyser la situation et élaborer un plan d'investissement à long terme, en coopération avec les ministères de l'Économie et de l'Éducation et les municipalités. Si possible, allouer des ressources à ce programme. En parallèle, veiller à ce que la destination des équipements sportifs soit préservée, quels que soient les systèmes de propriété et de gestion. »

En étroite collaboration avec les parties prenantes, le ministère a lancé un programme visant à créer une base de données en ligne, qui contiendra des informations sur les équipements sportifs disponibles dans toute la Géorgie. Les travaux de recherche et le travail de terrain sont terminés et, pour le moment, un groupe de personnes se consacre à l'analyse des informations recueillies afin de les mettre en ligne (une carte des installations sportives). L'accent devrait être mis en particulier sur le fait que les municipalités locales et d'autres parties prenantes sont activement impliquées dans le processus. La base de données présentera un panorama complet des lieux, de la géographie, des conditions et des capacités ainsi que quelques données plus importantes sur les équipements sportifs.

Parallèlement, le ministère a élaboré le « Plan d'action 2015-2020 pour le développement des équipements sportifs », qui désigne les installations sportives à construire et à rénover dans l'ensemble de la Géorgie. Il convient de mentionner que dans le cadre du Festival olympique de la jeunesse européenne de Tbilissi 2015, le « Complexe de natation » et le « Nouveau palais des sports » ont été construits à Tbilissi.

Recommandation 12.1. Concevoir un système plus prévisible et transparent d'attribution des subventions aux organisations sportives nationales, et définir des critères à cet égard.

À ce sujet, le ministre géorgien des Sports et de la Jeunesse a publié un décret (N 01/1061 du 4 novembre 2015) portant création du « Conseil pour la reconnaissance et le soutien financier des organisations sportives ». Ce décret donne toute latitude au Conseil pour définir les normes de reconnaissance des organisations sportives et les critères de répartition des fonds publics. Le Conseil est composé de 10 membres, dont des représentants du ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse, de la commission parlementaire des sports et de la jeunesse, du

Comité olympique et du Comité paralympique. Les modalités, conditions et critères de financement des organisations sportives sont déjà fixés. La « bonne gouvernance » et la « participation au sport » font partie des 5 critères principaux à remplir pour pouvoir bénéficier de fonds publics. L'ampleur de l'engagement sur cette question et de l'application des recommandations, résolutions et bonnes pratiques internationales pertinentes (notamment) dans le domaine de la bonne gouvernance du sport, de l'intégrité du sport et de l'intégration d'une perspective de genre sera prise en compte dans la fixation du montant du financement public à allouer à des organisations sportives particulières. À partir du 1^{er} janvier 2016, les fonds publics seront répartis selon le nouveau système mis en place.

Enfin, le ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse saisit cette occasion pour exprimer une fois de plus sa sincère gratitude à l'APES et aux membres de l'équipe consultative pour leur coopération, leur soutien et leur volonté de continuer à aider les autorités géorgiennes dans leurs efforts visant à renforcer la politique sportive au niveau national.

Annexe

**Programme
de la visite d'experts du Conseil de l'Europe
en Géorgie
13-15 Octobre 2014, Tbilissi**

Visite consultative d'experts organisée par l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) du Conseil de l'Europe et le ministère du Tourisme, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Experts :

M^{me} Wendela Kuper
M^{me} Kornelija Tiesnesytè
M. Martin Holzweg
M. Stanislas Frossard (Secrétaire exécutif de l'APES)

Visite de l'équipe consultative de l'APES en Géorgie dans le but de formuler un avis
d'expert sur

- » *le Document national d'orientation sur le sport et le cadre juridique du sport ;*
- » *la répartition des financements publics en faveur du sport ;*
- » *les dispositions de la Charte européenne du sport et du Code d'éthique sportive*

13-15 octobre 2014

Tbilissi (Géorgie)

Organisation hôte : ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse (MSJ)
Personne de contact : M. Anatoli Korepanov, chef par intérim de la division
des relations internationales, MSJ

PROGRAMME

Dimanche 12 octobre

Arrivée des membres de l'équipe consultative à Tbilissi

Lundi 13 octobre

Heure	Activité	Invités	Lieu
10h30 – 11h30	Réunion d'information, équipe consultative		Hôtel

11h30 – 12h30	Déjeuner	Tamaz Tevzadze, vice-ministre ; Akaki Lodia, vice-ministre ; Anatoli Korepanov, chef par intérim de la division des relations internationales du MSJ	Hôtel ou restaurant
13h00 – 13h45	Rencontre avec les auteurs et les contributeurs du rapport d'auto-évaluation	Représentants du MSJ : service des sports ; service d'analyse ; service juridique ; division des finances ; division des relations internationales	MSJ, salle de réunion
13h45 – 14h00	Pause		
14h00 – 14h45	Rencontre avec des représentants des groupes de travail sur l'élaboration de politiques en matière de sport	GT sur l'éducation sportive et les sciences du sport ; GT sur les équipements sportifs ; GT sur les modifications législatives ; Tamaz Tevzadze, vice-ministre	MSJ, salle de réunion
14h45 – 15h00	Conférence de presse Objectifs et finalités de la visite consultative de l'APES en Géorgie. Observations sommaires.	Représentants de médias locaux et de médias en ligne	MSJ, salle de conférence
15h15 – 16h00	Rencontre avec des représentants du ministère géorgien de l'Éducation et des Sciences	Chefs des unités responsables des activités d'éducation physique et sportive dans les établissements préscolaires et scolaires ; Fédération sportive des enfants et des élèves du primaire ; Fédération sportive des élèves du secondaire	MSJ, salle de réunion
16h00 – 16h30	Pause-café / collation		
16h30 – 17h15	Rencontre avec des représentants du ministère géorgien du Travail, de la Santé et des Affaires sociales	Chefs des unités responsables de la prévention des maladies, de la promotion de l'activité physique et d'autres questions relatives au sport ; Association de médecine du sport ; Fédération du sport pour tous	MSJ, salle de réunion
17h15 – 18h00	Rencontre avec les autorités locales et municipales (services du sport)	Mairie et Conseil municipal de Tbilissi, mairie de Gori, mairie de Roustavi, mairie de Marneouli, districts municipaux de Tbilissi, mairie de Mtskheta	MSJ, salle de réunion
18h30	Dîner		Restaurant « Tabla »

Mardi 14 octobre

Heure	Activité	Invités	Lieu
8h00 – 9h00	Participation à une émission de télévision diffusée en direct (<u>à confirmer</u>)		À confirmer
9h30 – 10h15	Rencontre avec des ONG (sport au niveau local)	Fédération sportive des élèves du secondaire, Fédération sportive des enfants et des élèves du primaire, Fédération du sport pour tous	MSJ, salle de réunion
10h15 – 10h30	Pause		
10h30 – 11h15	Rencontre avec des ONG (fédérations sportives)	Rencontre avec des ONG : fédérations olympiques et non olympiques	MSJ, salle de réunion
11h15 – 11h30	Pause		
11h30 – 12h15	Rencontre avec des professionnels au niveau local	Présidents de clubs, entraîneurs, athlètes, professeurs d'éducation physique	MSJ, salle de réunion
12h30 – 13h45	Déjeuner		« Chveni Ezo »
14h00 – 14h45	Rencontre avec l'Université d'éducation physique et sportive de Géorgie ; l'école supérieure du sport et la PMDP Centre de réserve olympique	Recteur, président, doyens, enseignants ; directeur de la PMDP, M. Shalva Gogoladze	Université du sport ou salle de réunion du MSJ
15h30 – 16h30	Rencontre avec des membres des comités nationaux olympique, paralympique et olympique spécial de Géorgie	Hauts responsables et représentants des comités	Siège du Comité national olympique de Géorgie
17h00 – 19h00	Activité culturelle : visite de sites – monastère de « Djvari » et ville de Mtskheta City		Ville de Mtskheta
20h00 – 22h30	Dîner offert par le MSJ		À confirmer
22h00 – 23h00	Participation à l'émission-débat télévisée « ARENA »	Un représentant du MSJ et l'équipe consultative	À confirmer

Mercredi 15 octobre

Heure	Activité	Invités	Lieu
9h30 – 10h15	Rencontre avec de hauts responsables du MSJ	Levan Kipiani, ministre ; Tamaz Tevzadze, vice-ministre ; Akaki Lodia, vice-ministre ; Rati Bregadze, vice-ministre ; hauts responsables du service des sports, MSJ	MSJ
10h30 – 11h15	Rencontre avec des représentants de la commission des sports et de la jeunesse ; de la commission juridique et de la commission pour l'intégration européenne, Parlement de Géorgie	Présidents, membres et personnel des commissions parlementaires	MSJ, salle de réunion
11h15 – 12h00	Rencontre avec des représentants des ministères de la Justice, de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de l'Agence nationale antidopage de Géorgie	Représentants des autorités publiques responsables de la planification et de la mise en œuvre des conventions européennes (T-RV, T-DO, Convention sur la manipulation des compétitions sportives ; Charte européenne du sport et Code d'éthique sportive) ; Agence nationale antidopage	MSJ, salle de réunion
12h00 – 12h15	Conférence de presse : conclusions préliminaires ; prochaines étapes	Représentants du MSJ et de l'équipe consultative	MSJ, salle de conférence
12h30 – 13h45	Déjeuner		Restaurant « Begeli »
14h30 – 15h30	Visite de site : « Village olympique »		Village olympique, Tbilissi
15h30 – 16h30	Temps libre		
16h45	Transport vers l'aéroport		

Visite de l'équipe consultative de l'APES en Géorgie

13-15 octobre 2014

Tbilissi (Géorgie)

Liste des participants

13-oct 13h00 – 13h45		Rencontre avec les auteurs et les contributeurs du rapport d'auto-évaluation	
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Organisation</u>
Tamaz	Tevzadze	Vice-ministre	Ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse
Zurab	Bakradze	Service des sports, chef de la division du sport de haut niveau	Ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse
Nato	Gujabidze	Chef du service juridique	Ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse
Davit	Kvrivishvili	Adjoint à la chef du service juridique	Ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse
Vasil	Liparteliani	Spécialiste en chef, service d'analyse	Ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse
Anatoli	Korepanov	Spécialiste en chef, division des relations internationales	Ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse

13-oct 14h00 – 14h45		Rencontre avec des représentants des groupes de travail sur l'élaboration de politiques en matière de sport	
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Organisation</u>
Giorgi	Mgeladze	Représentant	Association géorgienne de médecine du sport
Zaza	Pirveli	Service de gestion et de développement de l'enseignement général	Ministère de l'Éducation et des Sciences
Konstantine	Amirajibi	Directeur des programmes	Fédération sportive des enfants et des élèves du primaire
Sophio	Chantadze	Chef de la division d'analyse et de recherche juridiques	Ministère de la Culture et de la Protection des monuments
Tamar	Manjavidze	Représentante	Fédération sportive des enfants et des élèves du primaire
Anatoli	Korepanov	Spécialiste en chef, division des relations internationales	Ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse
Vasil	Liparteliani	Spécialiste en chef, service d'analyse	Ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse
Anatoli	Korepanov	Spécialiste en chef, division des relations internationales	Ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse

13-oct 15h15 – 16h00	Rencontre avec des représentants du ministère géorgien de l'Éducation et des Sciences		
<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Organisation</i>
Mevlud	Lashauri	Représentant	Fédération du sport scolaire de Géorgie
Jano	Jvania	Directeur	Fédération des jeux sportifs et de loisir
Zaza	Pirveli	Service de gestion et de développement de l'enseignement général	Ministère de l'Éducation et des Sciences
Tamar	Manjavidze	Représentante	Fédération sportive des enfants et des élèves du primaire
Konstantine	Amirajibi	Directeur des programmes	Fédération sportive des enfants et des élèves du primaire
Lekso	Gugava	Président	Fédération du sport universitaire
Shota	Bakradze	Vice-président	Fédération du sport universitaire
George	Begiashvili	Président	Fédération du sport scolaire de Géorgie

13-oct 16h30 – 17h15	Rencontre avec des représentants du ministère géorgien du Travail, de la Santé et des Affaires sociales		
<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Organisation</i>
Konstantine	Metonidze	Directeur	Union des écoles des sports de la ville de Roustavi
Maia	Azarashvili	Présidente	Fédération du sport pour tous
Giorgi	Tkheldze	Expert sur les questions de sport	Mairie de Mtskheta
Tamar	Manjavidze	Représentante	Centre national de contrôle des maladies et de santé publique de Géorgie
Marine	Baindauri	Représentante, service de la protection de la santé	Ministère du Travail, de la Santé et des Affaires sociales
Maia	Shishniashvili	Représentante, service de promotion de la santé	Centre national de contrôle des maladies et de santé publique de Géorgie
Marina	Topuridze	Représentante, service de promotion de la santé	Centre national de contrôle des maladies et de santé publique de Géorgie

13-oct 17h15 – 18h00	Rencontre avec des représentants d'autorités municipales		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Organisation</u>
Konstantine	Metonidze	Directeur	Union des écoles des sports de la ville de Roustavi
Betkil	Naveriani	Chef du service de la culture et des sports	Municipalité de Marneouli
Mamuka	Naveriani	Chef de la division de la santé, des affaires sociales et de la culture	Municipalité de Marneouli
Giorgi	Tkheldidze	Expert sur les questions de sport	Mairie de Mtskheta
Konstantine	Metonidze	Directeur	Union des écoles des sports de la ville de Roustavi

14-oct 9h30 – 10h15	Rencontre avec des ONG (sport au niveau local)		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Organisation</u>
Maia	Azarashvili	Présidente	Fédération du sport pour tous
Jano	Jvania	Directeur	Fédération des jeux sportifs et de loisir
Tamar	Manjavidze	Représentante	Fédération sportive des enfants et des élèves du primaire
Lekso	Gugava	Président	Fédération du sport universitaire
George	Begiashvili	Président	Fédération du sport scolaire de Géorgie

14-oct 10h30 – 11h15	Rencontre avec des ONG (fédérations sportives olympiques et non olympiques)		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Organisation</u>
Vladimer	Akhalkatsi	Secrétaire général	Fédération géorgienne de boxe
Giorgi	Atabegashvili	Secrétaire général	Fédération de judo
Irina	Achba	Secrétaire générale	Fédération de ski
Rusudan	Khopheria	Secrétaire générale	Fédération géorgienne unifiée de gymnastique
Giorgi	Kartvelishvili	Secrétaire général	Fédération de volleyball
Zurab	Katsarava	Secrétaire général	Fédération de tennis
Merab	Metreveli	Secrétaire général	Fédération de tir

14-oct 11h30 – 12h15	Rencontre avec des professionnels au niveau local		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Organisation</u>
Vato	Baakashvili	Athlète licencié	Club de basketball « Olympique »
Grigol	Shvangiradze	Athlète licencié	Club de basketball « Olympique »
Vaja	Kvaratskhelia	Entraîneur en fonction	Club de basketball « Olympique »
Giorgi	Kazaniani	Directeur, entraîneur principal	Club de basketball « Olympique »
Mikheil	Panjikidze	Directeur sportif	Club de basketball « Olympique »
Archil	Buluzashvili	Athlète licencié	Club de basketball « Olympique »
Giorgi	Gugeshashvili	Athlète licencié	Club de basketball « Olympique »
Valeri	Kvantaliani	Athlète licencié	Club de basketball « Olympique »

14-oct 14h00 – 15h15	Rencontre avec l'Université d'éducation physique et sportive de Géorgie		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Organisation</u>
Irakli	Dolabaridze	Chef du service des sports	Ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse
Vladimer	Bojadze	Vice-recteur par intérim	Université d'éducation physique et sportive de Géorgie
Tina	Oniani	Enseignante	Université d'éducation physique et sportive de Géorgie
Manana	Mnatoblishvili	Enseignante	Université d'éducation physique et sportive de Géorgie
Tristan	Shengelia	Doyen	Université d'éducation physique et sportive de Géorgie

14-oct 14h00 – 15h15	Rencontre avec les comités olympique et paralympique de Géorgie		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Organisation</u>
Tamaz	Tevzadze	Membre du comité exécutif	Comité national olympique de Géorgie
Nino	Salukvadze	Vice-présidente	Comité national olympique de Géorgie
Nino	Aptsiauri	Présidente	Comité national

			paralympique de Géorgie
Irakli	Dolaberidze	Chef du service des sports	Ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse
Vasil	Liparteliani	Spécialiste en chef, service d'analyse	Ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse

15-oct 9h30 – 10h15	Rencontre avec de hauts responsables du ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Organisation</u>
Levan	Kipiani	Ministre	MSJ
Akaki	Lodia	Vice-ministre	MSJ
Tamaz	Tevzadze	Vice-ministre	MSJ
Irakli	Dolaberidze	Chef du service des sports	MSJ
Anatoli	Korepanov	Chef par intérim, division des relations internationales	MSJ

15-oct 10h30 – 11h15	Rencontre avec des représentants du Parlement géorgien et de l'Agence nationale antidopage de Géorgie		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Organisation</u>
Tamta	Chumburidze	Commission pour l'intégration européenne	Parlement de Géorgie
Temur	Ukleba	Vice-président	Agence nationale antidopage de Géorgie
Pavle	Kasradze	Président	Agence nationale antidopage de Géorgie
Nato	Gujabidze	Chef du service juridique	Ministère géorgien des Sports et de la Jeunesse
Davit	Kevkhishvili	Commission juridique	Parlement de Géorgie

Appendix

Law of Georgia on Sport

The Law of Georgia on Sport sets the overall legal, social, economic and organizational basis for the sports activities conducting on the territory of Georgia.

Sport in Georgia is considered to be as the most important national activity and its development is supported.

Sport in Georgia is based on universal humanistic and cultural values, historical experiences and the centuries-old traditions of the people of Georgia.

Chapter I General Provisions

Article 1. Georgian legislation in the field of sport, its goals and objectives

1. Georgian legislation in the field of sport is based on the Constitution of Georgia, the Constitutions of Georgian Autonomous Republics of Adjara and Abkhazia, this Law, other Legislative Acts and International Treaties.

2. Georgian legislation in the field of sports serves the involvement of people in the fields of sports, healthcare of citizens, patriotism, striving for humanism education, preparation for labor and homeland defense, extension of human life and achievement of high-quality sport results.

3. The goals of Georgian legislation in the field of sports are the following:

- a) Involvement of people in the fields of sports;
- b) Formation of mentally and physically harmoniously developed personality;
- c) Provision and protection of the constitutional implementation of Georgian citizens' participation in the field of sports;
- d) Determination of the competence of governing bodies of central and local government in the field of sports;
- e) Ensuring the legislative guarantees for independent operation of the State, public and other non-governmental sports organizations;
- f) Determination of rights and duties and the responsibility of physical and legal entities in the fields of sports and regulation of relations between them;
- g) Introduction of scientific and technical achievements in the fields of sports.

Article 2. The basic principles of the state policy in the field of sports

The basic principles of the state policy in the field of sports are:

- a) Ensuring of universality and accessibility;
- b) Protection and strengthening of sports traditions, continuation of generational succession and sports development;
- c) Democratic nature of management;
- d) Strengthening of material and technical base, development of sports industry;
- e) Respect of the common values.

Article 3. The state guarantees of the citizens' rights in the field of sports

1. The State ensures citizens' rights of sport training and activity via creation appropriate social-economic conditions.

2. The State ensures appropriate aid and benefits to pensioners, orphans, poor families and people with disabilities involved in sport.

3. The State ensures development of national types of sports in the rural areas, creates the necessary conditions for people to get involved in sports and pays special attention to the villages of the mountainous regions.

4. The citizen of Georgia (the athlete, coach, referee and other employee in the fields of sports) has the right to be employed in amateur and professional sports both in Georgia and abroad.

5. The citizen of the other country or stateless person conducts sports activities in Georgia on the basis of a contract or agreement under the legislation.

6. The use of sports activities or achievements in sports for the illegal purposes is inadmissible.

Chapter II

State agencies for sport management

Article 4. Sport management (01.07.2004 N 310)

1. The main directions and priorities of the state policy in the field of sports are defined by the Parliament of Georgia.

2. The State governing body in the field of sport is the Ministry of Culture, Monument Protection and Sport of Georgia and its authority in this field is defined by this Law, other legislative and normative acts and the regulations of the Ministry.

3. In the Autonomous Republics of Adjara and Abkhazia the state policy in the field of sports is carried out by the relevant government agencies of Adjara and Abkhazia.

Article 5. Competence of the Ministry of Culture, Monument Protection and Sport of Georgia in the fields of sports (01.07.2004 N 310)

Competences of the Ministry of Culture, Monument Protection and Sport of Georgia in the fields of sports are:

- a) Elaboration and implementation of the main directions for the sports development;
- b) Working out the State programs for involvement of people in the fields of sports, and sports development;
- c) Determination of priority types of sports;
- d) Promotion of material-technical base creation for the institutions of the Ministry designed for the sports development;
- e) Promotion of creation of Public and other non-governmental organizations;
- f) Coordination of teaching, distribution and training of the personnel; certification and identification of the professional level of sportsmen;
- g) Scientific-methodological support in the fields of sports; organizing the publication of scientific, educational and sports popular literature;
- h) State standards for sports funding;
- i) Ensuring incentives, State bonuses and awards for the athletes, specialists and other sports professionals.
- j) In case of flagrant violations of the basic principles of state policy and the laws in the field of sports by the National Sport Federations of Georgia, cease the authority of the Heads of this Federations and the registering body as well until the invitation of the extraordinary meeting.

Article 6. Sport management in the Autonomous Republics of Adjara and Abkhazia

Sport management in the Autonomous Republics of Adjara and Abkhazia is carried out via Constitution of Georgia, Constitutions of Georgian Autonomous Republics of Adjara and Abkhazia, this Law, other Legislative Acts and International Treaties.

Article 7. Competence of local government bodies in the fields of sports *(01.07.2004 N 310)*

The fields of sports at a local level, except those issues which fall under the competence of the Ministry of Culture, Monument Protection and Sport of Georgia, the National Olympic Committee and National Sports Federations, are governed by the local governmental bodies.

Chapter III

Public and other non-governmental sports organizations

Article 8. Public and other non-governmental sports organizations

1. Public and other non-governmental sports organization is the sports federation, association, club or other society, which aims the sports development.

2. The State promotes the development of the assets of public and other non-governmental sports organizations and attracts them in the sports management activity.

3. If necessary, the Ministry of Culture, Monument Protection and Sport of Georgia, within its competence, may transfer the certain powers to the public and other non-governmental sports organizations and oversee their implementation. *(01.07.2004 N 310)*

4. While conducting their activities, public and other non-governmental sports organizations are guided by this law and other normative acts in force.

Article 9. The Georgian National Olympic Committee (GEONOC)

1. Georgian National Olympic Committee (GEONOC) is an independent public organization which coordinates the Olympic Movement in Georgia. GEONOC is the legal entity.

2. GEONOC is guided by Georgian legislation, this law, the Olympic Charter and its own regulations.

3. In the International Olympic Committee, in the events organized by him, including in the Olympic Games, Georgia is represented by the National Olympic Committee only, as the representative of the International Olympic Committee.

4. GEONOC has its own symbols and only he has the right to the use these symbols.

5. GEONOC cooperates with the Ministry of Culture, Monument Protection and Sports of Georgia and the National Sports Federations of Georgia on the basis of bilateral agreements. *(01.07.2004 N 310)*

6. GEONOC participates in the process of preparation and provision of the teams for the Olympic Games.

Article 10. The National Sports Federation of Georgia

1. The National Sports Federation of Georgia is a public union, which guides the development of the relevant type of sport in the country. It conducts its activities according to this law, International Sports Federations and its own regulations as well. The National Sports Federation is the only governing body in the respective field of sport and is responsible for its development.

2. The National Sports Federation of Georgia represents the relevant type of sports both in the country and abroad; it shares the principles of the Olympic movement.

3. The status of the National Sports Federation of Georgia is assigned to the union, whose constitutive documents meet the requirements of Georgian legislation and the relevant International Federation.

4. The National Sports Federation of Georgia is a legal entity.

5. The authority of the National Sports Federation, within its competence, shall apply to the whole territory of Georgia.

6. The National Sports Federation fulfills the State order and cooperates with the Ministry of Culture, Monument Protection and Sport of Georgia on the basis of the agreement. (01.07.2004 N 310)

7. The National Sports Federation in the relevant fields of Sports forms the national team, presents it to the international organizations and the sports competitions;

8. The National Sports Federation has the right to be engaged in the activity, which is not prohibited by applicable law. The Federation, within its competence, promotes the establishment and operation of sports societies, associations, clubs, schools and other organizations.

Article 11. Sports Club

1. Sports club conducts its activities in accordance with this law, applicable legislation and its own regulations.

2. Sports club is a legal entity.

3. Sports club status is granted to those organizations whose constitutive documents meet the requirements of Georgian legislation and the relevant National Sports Federation.

4. Predominant right of Sports Club guidance is to present its members to a transfer with the consent of the relevant National Sports Federation.

Chapter IV Mass Sport

Article 12. Sport in pre-school and educational institutions

1. Protection and strengthening of healthcare, physical education and development, formation of a healthy lifestyle is one of the main objectives of pre-school children and educational institutions.

2. On the basis of State educational programs and physical education standards, the educational institution, taking into consideration local conditions and the students' interests, determines independently the forms, methods and duration (not less than 4 hours a week) of the classes for the physical education.

3. The classes for physically unhealthy person are conducted in the framework of the rehabilitation.

4. In all educational institutions, regardless of profiles and forms of ownership, sport is included in the joint training program, which is approved by the Ministry of Education and Science of Georgia with the agreement to the Ministry of Culture, Monument Protection and Sport of Georgia. (01.07.2004 N 310)

Article 13. Of-school recreation and sports institutions

1. Sports schools, clubs, sections and other of-school institutions, which operate on the State, cooperative, public or other basis, are bound to attract children and young people and involve them in fitness and sports classes.

2. Of-school recreational and sporting activities are coordinated by the Ministry of Culture, Monument Protection and Sports of Georgia and the relevant local government authorities. Local authorities are obliged to ensure creation and operation of the of-school recreational and sports institutions. (01.07.2004 N 310)

Article 14. Sports in labor recruitment areas

Production – In the institutions, organizations and the other areas of recruitment, regardless of the form of ownership, the administration is responsible to ensure proper conditions for its employees to conduct their rights in sports, which include prophylaxis and restorative classes in the working process and after work, mass/sports and recreational activities.

Article 15. Sports for disabled people

1. Training of disabled people in sports is the integral part of their rehabilitation and social and labor adaptation.

2. The relevant agencies for sports, health, education and social security as well as disabled people organizations have responsibility to organize sports trainings in continuous system, training of the personnel, methodological support and medical control.

3. The executive bodies of State Authority, regional and local governmental agencies, clubs and centers provide disabled people with the special equipment and facilitate their participation in sports competitions.

4. Recreational and sporting activities for disabled people are financed and the funds for construction of sports bases are allocated from the State and local government, as well as the private sector budgets.

Article 16. Sports training for soldiers and the personnel of the Ministries of Interior and Security and Special Service of State Security

1. The programs for sports training for soldiers and the personnel of the Ministries of Interior and Security and Special Service of State Security are defined by the relevant agencies with the agreement to the Ministry of Culture, Monument Protection and Sport of Georgia. (01.07.2004 N 310)

2. Military commanders and the Heads of Divisions of the Ministries of Interior and Security and Special Service of State Security are required to create the necessary conditions for carrying out the trainings in the military types of sports and for involvement of the military servants and personnel of the Ministries of Interior and Security and Special Service of State Security in it.

Article 17. Involvement of healthcare organizations and institutions in the sports development

Healthcare organizations and institutions:

a) Within their competence they use the sport as a mean of physical rehabilitation and disease prevention;

b) Carry out medical supervision on members of the sports section, on a contractual basis provide medical care of Georgian national and other teams;

c) Organize and implement healthcare professionals' training and improvement of qualifications in those main components of sports medicine and rehabilitation which are used for the treatment and prevention of diseases;

d) Create a sports medicine and rehabilitation centers (dispensary), a diagnostic consultation places and cabinets, which provide population with the appropriate services, equip them with the necessary medical tools and apparatus;

e) Sports training and competition can be conducted in an ecologically and hygienic clean environment.

Article 18. Certain categories of sports activities of the citizens *(9.03.2010 N 2720 shall come into effect from October 1, 2010)*

Administration of the detention/deprivation of liberty establishment usually provides control of the health status of people placed in such establishments, conducts the necessary sports-recreational activities and provides conditions for sports-recreational trainings through the relevant inventory and equipment according to the regulations of detention/deprivation of liberty establishment.

Chapter V

Supreme achievements sport

Article 19. Supreme achievements sport, preparation of highly qualified athletes

1. Supreme achievements sport is the area which promotes sports athlete to display maximally his abilities and achieve remarkable results. For this purpose, the State creates all the necessary conditions.

2. In order to prepare highly qualified athletes, specialized institutions are established and their structure and status are defined by the Ministry of Culture, Monument Protection and Sports of Georgia and the relevant National Sports Federation. *(01.07.2004 N 310)*

3. State order concerning the preparation of highly qualified athletes is concluded via contract with the relevant National Sports Federations or the other sports organizations.

4. Training of the athletes enrolled in Georgian national team is carried out on the basis of the request of the Ministry of Culture, Monument Protection and Sport of Georgia, through the sources allocated from the State budget. *(01.07.2004 N 310)*

Article 20. Georgian National Teams

1. Georgian National Teams are prepared and comprised by the National Sports Federations.

2. Georgian National team member may participate in any sports competition with the consent of the relevant National Sports Federation.

3. Citizen of Georgia does not have the right to participate in competitions on behalf of the national team of the other country. Foreign citizen or a stateless person is not able to compete on behalf of Georgian National Team.

4. In case of the consent of the International Federation of the relevant type of sport, foreign citizen, having the status of the compatriot living abroad, has the right to participate in sports competitions, in the national teams on behalf of Georgia. *(24.11.2011. N5306 shall enter into effect from March 1, 2012)*

Article 21. Athlete, a professional athlete and a professional career in sport

1. Athlete is a person who follows a sport and participates in competitions.

2. Athlete, for whom the sport is the main source of income, is a professional.

3. "Athlete" – is a profession.

4. Professional activity (training and participation in competition) of the athlete, coach, referee, and other specialists, which is the main source of their income, is carried out according to the Labor Law.

5. People employed in sport, as a rule, work on the basis of individual employment contract.

6. The contract of the athlete shall be signed and other forms of the agreement shall be established, conditions for sports activities and for participation in competitions on

professional basis shall be determined by the legislation of Georgia, regulations of the International Sports Organizations, and other legal documents.

7. Employment contract, which is signed by the professional athlete, together with the provisions regarding the participation in sports and competitions shall contain the terms concerning the health and life insurance;

8. Professional sports leagues (association, club, etc.), and other professional sports organizations is formed and operates in accordance with the legislation.

Article 22. Social protection of the athlete and sports specialist

1. State and the relevant sports organization shall provide athletes, sports specialists and other personnel with social protection. The relevant legislation is applied towards them.

2. The right to pension is obtained by the professional athlete in the terms and amount that is stipulated by the legislation on employees working in the difficult labor conditions.

3. The legislation on Social Security applies to athlete who got trauma, occupational injury or became disabled while participation in competition, training or other sports events.

Chapter VI

Ensuring financial, material-technical and human resources for sport, Sport incentives

Article 23. Sport funding

1. The State shall promote and assist the development of sport and provides budgetary funding for this purpose.

2. The funds allocated for the development of the sport is reflected in a State and local budgets with a separate article.

3. On the basis of proposals of sports organizations, State funds for the fields of sports are distributed by the Ministry of Culture, Monument Protection and Sports and the relevant local authorities. (01.07.2004 N 310)

4. The following shall apply for the sports funding as well:

a) Contributions of State, private and public organizations, institutions and individuals as well;

b) Revenue from their sport, agricultural and commercial, advertising, and brokerage activities;

c) Funds received from sponsors and other kinds of assistance.

5. Funds received from non-budgetary sources shall make no influence on the amount of the allocations of State budget for sports;

6. The state budget funds allocated for the development of sports is distributed among the Ministries and the Agencies by the Ministry of Finance of Georgia, by the proposal of the Ministry of Culture, Monument Protection and Sport of Georgia. (01.07.2004 N 310)

7. In support of the trainings of the national teams and for participation of Georgian sports delegations in the Olympic Games, World and European Championships, Cups tournaments, Universiades, and other international events, and for the prizes for the winners, the State allocates special funds from the state budget.

8. Inappropriate use of sport-targeted budgetary and non-budgetary contributions is forbidden. They shall be used for the sports development only.

9. The state promotes sports development via expansion of sports material-technical base, adequate funding, grants and ethical and material incentives for the professionals in this field.

Article 24. Material-technical support of sports

1. Material-technical base of sports includes all kinds of sports and sports-recreational facilities, sport equipment, inventory, equipment and other property, which is suitable for sports and sports-recreational activities.

2. Sports base is a facility, which aims the athletes training and involvement of people in the fields of sports or which meets the requirements for athletic competitions.

3. Land allocation procedures, where the sports bases are placed, are stipulated by the relevant legislation.

4. It is prohibited to:

a) Change the purpose of the sports base without the consent of the Ministry of Culture, Monument Protection and Sport of Georgia as well as the relevant local authorities;

b) Construction or renovation of pre-school and school facilities without taking into consideration the sports facilities;

c) Liquidation of sports facilities or alteration of their profile until the exploitation of substitute or equal facilities. *(01.07.2004 N 310)*

5. The Ministry of Culture, Monument Protection and Sport of Georgia monitors the proper use of State sports facilities. *(01.07.2004 N 310)*

6. Preferential rights of training over the State sports bases are allowed to the national teams.

Article 25. Training of the experts in the field of sports and staff support

1. The state provides preparation, training and capacity building for the personnel in the field of sport.

2. Sports professionals are trained in educational institutions. The purpose of these institutions shall be the development of mass and high achievement sports, fitness and prophylactic and therapeutic profile.

3. State agencies for sport, education and health shall establish demand for sport and fitness profile specialists. Preparation and training of specialists, including personnel working with people with disabilities shall be imposed on duly accredited educational institutions.

4. Rights to teaching, education and training as well as recreational activities are allowed only to citizen having special education and individuals who have an accredited university degree.

5. The athlete passes a mandatory certification to be employed in the fields of sports as a specialist, according to the rules stipulated by the Ministry of Culture, Monument Protection and Sport of Georgia and the relevant National Sports Federation. *(01.07.2004 N 310)*

6. The Ministry of Culture, Monument Protection and Sport of Georgia together with the Ministry of Education and Science of Georgia and the Ministry of Labour, Health and Social Affairs of Georgia carries out scientific provision of State programs for sports development with the assistance of leading scientific research centers, highest educational institutions and scientific-research institutes. *(01.07.2004 N 310)*

Article 26. Titles in sport, awards and sport symbols

1. Distinctive sign shows the qualification of the athlete and the referee. Medal and badge shows the achievements of the athlete, coach, and other specialist of sports fields.

2. The Ministry of Culture, Monument Protection and Sport of Georgia approves the honorary titles in the fields of sports and determines the sports awards list for the winners and record holders of the international and national championships. *(01.07.2004 N 310)*

3. For the outstanding contribution and sport achievements, the athletes, coaches and other employees of sports are nominated for the State prizes and awards by the Ministry of Culture, Monument Protection and Sport of Georgia. *(01.07.2004 N 310)*

4. The use of sports symbols (public sports organizations, sports institutions and organizations emblems and official signs, international and other sports competitions emblems and official signs, etc.) is determined by the legislation.

Article 27. Prohibited means in sport

While serving in the field of sports and for the purpose of achievement of high results of athletes, it is forbidden to use such methods and stimulating means which are prohibited by the Georgian legislation, regulations of the national sports federations and international sports organizations and other legal acts. A person who knowingly facilitates the use of such means shall be held responsible according to the Georgian legislation.

Article 28. Liability for violation of the Law of Georgia on Sport

Infringement of the requirements of this Law shall subject to the liability according to the Georgian legislation.

The President of Georgia

Eduard Shevardnadze

Tbilisi,
September 20, 1996
N 400 - I

Appendix II

Sport National Policy Document

2014-2020



The current document is developed by Government of Georgia, by sport national policy support interagency coordination board and the relevant thematic groups confirmed under the resolution #127 dated 22nd May of 2013.

The document was being developed by three necessary main Directions for sport development:

1. Infrastructure for sport;
2. Sport education and science;
3. Legislative changes

Tbilisi 2014

Table of contents

Definition of terms

Preamble

Chapter I. Justification of Sport National Policy document necessity

1. Description of the current situation
2. Necessity of sport national policy document

Chapter II. Validity period of Sport National Policy document

1. National Sport Policy document validity is limited by the specific date

Chapter III. Strategic Objectives of National Sports Policy

- 1) Establishment of the unified national system of sport, as the most significant socio-economic phenomena
- 2) Physical education and development in pre-school institutions
- 3) Support of the mass sport development
- 4) Support of the high-achievement sport development
- 5) Keeping and development of the national sport styles
- 6) Identification of the priority sport styles and establish the conditions for their development

Chapter IV. Mainstreams for Sport Development

1. Development of the mass and High-Achievement Sports;
2. Sport Education System;
3. Sport Infrastructure;
4. Sustainable Financial-Economic Fundamentals for Sports Development;
5. Competitive Systems in the Mass and High-Achievement Sports;
6. Sport National Management System;
7. Georgian National Olympic Committee;
8. Georgian National Paralympic Committee;
9. Fundamentals of Sport Popularization.

Chapter V. Expected Results of Enactment and Implementation of Sport National Policy Document

1. Results in the fields of health, education and public order protection
2. Results in the field of the mass and high-achievement sports
3. Financial-economic results

Definition of terms

National Team-the team, which is grouped by the professional amateur athletes and coaches and participates in the international tournaments on behalf of the own country.

National Olympic Committee-presents the nonindustrial/non-commercial sport organization and is registered as a Legal Entity. It is acting according to the International Olympic Committee Charter, is responsible on participation of Georgian Athletes in Olympic Games and supports the development of Olympic movement within the national activities.

Georgian National Paralympic Committee-is the nonindustrial/non-commercial sport organization and is registered as a Legal Entity. It is acting in accordance of the International Paralympic Committee Constitution, is responsible on participation of Georgian Athletes in

Paralympic games and supports the development of Paralympic movement within the national activities.

National Sport Federation-is the nonindustrial/non-commercial founded as a Legal Entity, acknowledged by the International Sport Federation as a relevant sport styles managing structure, which is allowed to organize the Local and the International competitions, also to provide the collecting processes for teams and participating parties within the competitions. It also supports the relevant sport styles development in own country.

Amateur Athletes-the athlete who meets all requirements established by the National Federation in the relevant sport style.

Coach-the person, who organizes and implements the sport training processes according to the relevant skills and qualification. He/she is also responsible on results improvement in the local or/and international competitions of the relevant sport club or athlete.

International Olympic Committee-is the International Organization, which is established for organizing Olympic games and Agitation/development of Olympic movement. The International Committee acts according to the Olympic Charter and it gets them in the membership of the National Olympic Committees all over the World.

International Sport Federation-is the International Organization, which unifies one or more sport styles. Establishes standards and gets them in the membership of National Federations within the world or Europe.

School Sport-is the international school sport movement. It presents the part of the Educational System and includes the implementation of any sport activities in the secondary institutions, under subordination of the school administration. The school sport main objectives are pupils physical, intellectual, moral and cultural development, participation in the competitions and demonstrate the sport skills.

Amateur Sport Organization-is the nonindustrial/non-commercial club, federation, union, association and other organized group and the amateur athletes are participating in the competitions held by them.

University Sport-university sport is the international sport movement. It includes the implementation of any sport activities in the High Educational Institutions under subordination of the High Educational Administration. The university sport main objectives are establishment of sport values, improvement of health, participation in the competitions and realization of sport potential by this way for the students.

Sport¹-means illegal or organized physical activities all forms, which main task is physical and mental skills development, development of the public relations and all get some success at all level competitions.

Athlete-person, who is busy in any style of sport by system training process and is participating, as in local as well in the international tournaments and competitions.

¹ Georgian edition Prepared by Georgian National Olympic Committee “Europe Sport Chertier and Sport Ethics Code”, Georgia, Tbilisi, 2000

Referee-person who has a permit protect and control sport rules during the various sport styles according to the relevant qualification. The referee also has the special category awarded by the national or/and international sport federation.

Sport Education-includes relevant knowledge about human physical development, which supports formation of person base movement and development sport skills, physical features (power, velocity, strength, flexibility).

Sport Building-is the unit for conduction of sport trainings and competitions, which serves to athletes in relevant preparation and mastering processes.

Professional athletes-is the person, whose main incoming source is sport and conducts sport activities under the employer agreement (contract).

Sport of restricted skills persons-sport/physical activities of any gender and persons according to organized or non-organized manner.

Preamble

Sport and the sports industry have become global phenomena in the modern world. Sport has an important place in the lives of millions of people. Sport has influence on people's health, development of the system of values, human behaviour, functioning of the financial-economic system. Sport has the educational and recreational, as well as commercial aspects. It also plays an important role in terms of development of the integration processes. Clear examples of it are the Olympic Movement and the European Sports Charter, use of sport as the best means and equality of peace in conflict zones by the UN.

The State is obliged to involve sport in the public service and provide the maximally effective usage of the relax and educational functions of sport, promote sport as an important

economy segment to be based on a proper institutional foundation, and support sport industry in having the positive impacts on the financial-economic system action.

It is main important usage the sport factor of a positive role in the promotion and integration processes of the civil integrity; the success of the national team or individual athletes unify of different ethnic, gender and religious background giving them a strong sense of unity. Sport has ability to support the integration of ethnic minorities of Georgia in the Georgian society; sport also owns a significant potential for restoring and improving human relations. Regarding the above mentioned solution our country efforts have the main importance in regional standpoints, usage of historical potential in supporting processes of peaceful co-existence policy between Caucasus people.

Considering the main aim in order to resolve the existing problems and improve the circumstances, the detailed annual sport development program and its implementation fundamentals and plan will be developed.

Chapter I

Justification of National Sport Policy document necessity

1. Description of the current situation

During the Post-Soviet period the Soviet sports system was collapsed, the ideology on which the Soviet sport was based has disappeared.

No non-agitation, human independence- and honor-based sports concept has been developed in the independent, post-Soviet Georgia, and no free-based sport system has been established that would match this concept. Accordingly, there is no state program for the development of sport. The State support of certain styles of sport includes commonly the fragmental and unsystematic character, being no action undertaken within the framework of unified sport national policy.

The major part of the Soviet-epoch sport infrastructure was destroyed, changed profile, became morally obsolete, or was alienated and left the sport system. Only a minor part of the Soviet-epoch sport infrastructure has retained its functionality. Actually, there is no school and university sport infrastructure. New sport buildings that were built by using of private or state funds are not sufficient to overcome the existing challenges and tasks in modern sport.

By the current situation in the country:

- Based on the healthcare statistic data, incidence rates of non-communicable diseases among the general population have progressively increased, especially among children and adolescents (*constitution disorders, scoliosis, kyphosis, obesity; cardiovascular, cancer and other non-communicable diseases*).
- Rates of physical activity of the population and involvement in a massive sport are low, what is confirmed by the researches data conducted by “Sociological and marketing Research Centre” in summer of 2013. The situation is worsened by the increasing popularity of various non-physical entertaining activities among the youth (computer games, bookmakers, etc.).

According to these circumstances, support of physical activities and education among the general population and especially among the new generation, introduction and establishing of healthy lifestyle principles, promotion of the mass and high-achievement sport, and development of relevant infrastructure become the issues of national importance.

Due to this fact, that the younger generation’s physical education and active involvement in sport make the foundation and the basis on which not only the country’s Olympic, high-achievement and professional sport are built, but also the health of the nation and its reproduction, the country's defense and patriotic spirit.

2. *Necessity of sport national policy document*

Article 34 of the Constitution of Georgia establishes the following items:

“In cooperation with educational institutions, sports associations, the State supports the physical development of adolescents and youth and their involvement in sport”.

Regarding these items, our country has signed the bilateral international agreements with some countries. In addition, Georgia is the member state of the International Convention against Doping in Sport. Georgia has also joined the international documentation of the recommendation features (United Nations Declaration on the Rights of the Child Convention) and it has received the recommendations form the International Organizations (United Nations and the World Health Organization (*WHO*)).

The mentioned article of the constitution and undertaken obligations and received international recommendations by the bilateral and international treaties determine the State’s function of creation of institutional fundamentals for the sport national policy implementation and for providing the long-term and planned national policy pursuance in the field of sport, in result will be achieved the goals in in the physical education and sport activities for youth and adolescents.

These obligations cannot be fulfilled through the State’s point-targeted assistance of specific sport styles (which is more likely aimed at survival, or achievement of short-term sporting success) and a non-systemic approach to sport (which leads to ineffective usage of the state funds). Such activities were pointed for the high-achievement sport results, which has negatively affected on the mass sport development, especially for the physical education and sports activities of children and youth. The final result includes the whole country population health worsening and the deteriorated achievements of our country in the international arena. The Olympic, high-achievement and professional sport should be nourished from the source of school, university and mass sport - the more people would be involved at this level, the more athletic results would be achieved.

A systemic approach to sport and the establishment of the state sport development program is required; the state program, which will be based on a unified concept, provides more effective expenditure of public funds and the long-term and systematic institutional development of sport, what will form the basis for fulfilling the above-mentioned constitutional obligation by the State indeed.

Therefore, the Georgian sport needs the systemic reform. This reform should be based on a new-way thinking of sport as of a unified system, multi-dimensional socio-economic phenomena.

The Sport National Policy should become the most important component of the National Policy.

Chapter II.

Validity period of Sport National Policy document

1. National Sport Policy document validity is limited by the specific date

The Sport National Policy should be implemented through the sport development and long-term action plan. In addition, at each stage of the country development an annual program will be developed to achieve the specific tasks.

Establishment of a the new concept for sport function in the modern Georgian state, creation of the legal basis for the sport system, preparation of educational and training programs and materials, establishment of the legal framework for the sustainable financial-economic fundamentals of the sport system functioning – all this could be made available in the short term, but the creation of the sport infrastructure in the whole country will need a longer-term period.

Implementation of certain parts of the current document, basically, execution of the preparation works will begin immediately after the document approval; 2014 will be the first full calendar year of the Sport National Policy document enactment, at the same time, being, primarily, a preparatory character and is not causing any significant budgetary costs.

Fundamentals of the sport Reform will be set up in 2014, in common the development of sport in accordance with the conceptual provisions of the approved National Policy document.

The process for adding changes and making supplements within the legislation about sport will be completed in 2014 (which does not require additional allocation of budgetary funds).

The National Program on physical education and sport, considered within the joint concept will be developed and prepared in 2014 (educational and training methodic materials, estimation and competition systems), at all three levels of the educational system (pre-school, secondary school and university), which at the transitional phase will enable us to improve the situation existing in our country.

During the first half of 2014, the standard (typical) architectural projects and estimations of costs for a variety of sport complexes should be prepared.

The activities plan for Sport National policy development will also be prepared in 2014, which implementation will be begun from 2015. The expenses considered by the necessary activities plan will be relevant to annual budget.

A detailed list of the activities to be executed, terms of execution and executing subjects will be mentioned in the paragraph for activities plan of the current document, which will be developed by thematic groups during the first half of 2014 and will be presented as an annex.

Chapter III.

Strategic Objectives of National Sports Policy

1. Establishment of the unified national system of sport, as the most significant socio-economic phenomena

Establishment of system for Bringing up a healthy generation, promoting the healthy life style and overcoming bad habits is the most important task.

Sport as of a unified educational system for child and youth health and harmonious development, physical and spiritual training; overcoming the addiction to virtual world life, drug use and alcoholism, replacing the “static style” of life with physically active one.

2. Physical education and development in pre-school institutions

Based on physical education and health lifestyle principles establishment children under school ages standards, for support of children health and harmonious development. Establishment of inter tolerant feels. Physical education of the persons with disabilities and children with special needs and support of their adaptation in society.

3. Support of the mass sport development

Development of the mass sport will support the physical recreation of population and establishment of health lifestyle in society. The mass sport development means the creation of solid fundamentals for high-achievement sport, what is priority for the country .

In addition, development of the mass sport includes the other positive trends:

3.1. Crime prevention

Crime Prevention by proper management of child and youth energy; placement of aggressive behavior among children and youth in the healthy sport channel; filling free time with sport.

3.2. Disease prevention

Disease Prevention through the establishment of physical activities and healthy lifestyle; creation of the basis for disease prevention and public health improvement through the mass sport active involvement.

3.3. Improving of academic performance

Students physical and mental improvement through the program of sport and physical education, what supports the improvement of students' academic performance.

3.4. Patriotic spirit among

Elevate the country's defense capabilities and the patriotic spirit through the mass sport.

4. Support of the high-achievement sport development

4.1 Establishment of a relevant institutional framework for the high-achievement sport (creation of legislation fundamentals, separation of the mass and high-achievement sports, support of the implementation and enhancement of ethical standards);

4.2 Establishment of sustainable financial-economic fundamentals for the high-achievement sports functioning (definition of principles of the direct and indirect funding of the high-achievement sport, the state participation in the infrastructure development, funding of the institutional development-oriented programs, creation of a grant funding system, financial accountability);

4.3 Enhancement (Supporting factors in sport involvement of children and youth and similar aspects) of the high-achievement sport as of a positive social phenomena;

4.4 Support of the high-achievement sport development as of a significant economic segment (the high-achievement sport as one of the most important factor in creation of the country positive image; sport as an stimulator for the sport infrastructure development and production of sport equipment; sport industry as the additional employment space, sport as a contributing factor in the tourism industry development).

5. Keeping and development of the national sport styles

The national sport styles will be preserved as a cultural heritage, their development will be provided. These objectives will be achieved through the following actions:

5.1 The national sport styles will be declared the non-material cultural monuments;

5.2 Preservation of the national sport styles (Leloburti, Georgian wrestling, Khridoli, Isindi and etc.), as of the non-material cultural monuments and the national system of physical education, body involvement of the traditional national sport styles in the modern sport system, their popularization and development.

6) Identification of the priority sport styles and establish the conditions for their development

Resources (athletic potential, sport infrastructure and finances) under conditions of limited resources it is necessary to declare the priority of certain sport styles, focusing on their development.

The following criteria present the recognition of the sport priority styles: having the potential to fulfill a social function, the traditional nature, popularity, the development ability, the recognition as Olympic and Paralympics sports, the maximal efficiency of investments, a number of the medals set/best results.

The priority list of the sport styles is established by the Ministry of Sport and Youth Affairs of Georgia and approved by the government of Georgia.

It is allowed to make some changes in the priority list of the sport styles periodically.

The State's obligation will be to support the development of the priority sport styles (through the state relevant programs). Public funding of other styles of sport will be allowed only in exceptional cases (appearance of a person with extraordinary talent in a non-priority sport style).

Chapter IV. Mainstreams for Sport Development

1. Development of the mass and High-Achievement Sports

According to the mass and high-achievement sport functioning specific, the mass and high-achievement sports will be separated at the legislative level. The management relevant systems will be established of the mentioned directions.

1.1 Mass and high-achievement sport

The Sport National Policy implementations provides:

- Accessibility of the mass sport;
- Finding of children with sport talent and their carrier promotion;
- Development of joint standards.

The mass sport includes the following general directions:

- Physical education of under school aged adults;
- School sport;
- University sport;
- Sport for persons with disabilities;
- Sport for persons in the penitentiary;
- Sport according to the professional interests.

Georgian government will develop and confirm the following items for mass sport improvement:

- School sport development strategy;
- University sport development strategy;
- The relevant standards for the mas sport development.

The obligatory programs will be established for physical education by the secondary, professional and high educational program.

The mass sport must be generally organized through sport clubs and sport schools in the future.

The participation in the trainings and the competitions will be supported by the State at the educational institutions (schools, higher and professional educational institutions, local sport schools). The private funding will also be allowed. The private funding supporting model will be created.

The sport clubs will be established for creation of sport infrastructure and financial support fundamentals step by step.

1.2 High-achievement sport system

The high-achievement sport is the mass (school and students) sport development strong incentive and at the same time one of the economic segments, which could obtain the internal development financial-economic resources during exact institutional arrangement and in the support condition.

The high achievement sport, as adults and youth involvement in sport, establishment of health lifestyle strong incentive, support of Sport National Policy is the one of the general direction. The following supporting and encouraging general directions for the high-achievement sport development are listed below:

- Creation of the infrastructure according to the relevant standards for the high-achievement sport, funding/contribution of expenses for its care;
- Funding (for special purpose) of sport priority styles by the National Federation Program;
- Creation of sport clubs funding grant system and functionality;

- Support of involvement in sport clubs international competitions.

The National Federations of the relevant sport styles manage the high-achievement sport completely or independently.

The sport clubs and associations present the high-achievement sport general structures. The sport clubs status receiving legislation fundamentals and procedures, sport clubs action standards (manage structure, minimal financial normative and etc.) will be established.

2. Sports education system

The modern sport education system will be created, which will serve both the mass and the high-achievement sport.

The sport education system includes educational and scientific research institutions in the field of sports, the institutes for coaches training, retraining and advanced training.

The sports education system provides:

- Qualified and skilled staff in sport;
- The fundamentals and researches of scientific advances for the mass and high-achievement sport development.

2.1. Physical education and sport state university

Physical education and sport state university is the higher educational institution, which provides the high academic education three levels and presents the adviser of the state in sport development strategy and Sport National Policy issues.

The activities of physical education and sport state university meet all standards of European sport High education and include the following four general directions:

- Sport training mean;
- Sport management;
- Physical education;
- Health and fitness.

Within these directions university prepares the following competent specialists:

Coaches, sport managers, sport safety specialists, sport international law specialists, physical trainers, physical education specialist, sport media, health and fitness specialists, scientific researches specialists, specialist of sport problematic analysis and specialists for strategically development. Physical

Physical education and sport state university also provides activities in direction of permanent sport education and development, promotes the prepared staff.

2.2. Sport faculty in the educational institutions

Sport faculty will be created according to the relevant educational program in public high educational institutions (staff preparing, regarding sport infrastructure and funding), which will be authorized and will train the physical education trainers for schools and also coaches for various styles of sport. The state will ensure creation and development of sports medicine faculty at the State Medical University, which will educate sports doctors. Physical medicine and rehabilitation faculty trains the physical medicine and rehabilitation bachelors. The state provides the sport medicine development, establishes sport medicine regional centers and municipal departments, joint with the National federation of sport relevant styles creates training and –sport competitions participants medical safety and service system.

2.3. National Curricula

National curricula will be established by sport direction (sport courses for preschool, higher educational and secondary institutions). Plans will be implemented in accordance with appropriate infrastructure.

2.4. Coach training system

Coach training system will provide training for general profile sports teachers and professional coaches.

Sport teachers will be eligible to work at sport clubs at schools and universities. If relevant conditions are met, sport teachers will also be able to get professional coach licenses/categories from different national federations.

Professional development courses will be established on the basis of Georgian State University of Sport and Physical Training, which will be obligatory for sport teachers.

Professional coaches are trained by the relevant national sport federations and appropriate license/category will be issued.

Certified sport teachers who will have license in respective category, issued by relevant sport federation, will be eligible to work as children's coach at municipal and regional sport clubs.

Licensing system for the professional coaches must comply with international standards.

Coaches for professional sport clubs are trained by the relevant sport federations. The state supports the professional coach training program by funding programs.

3. Sport Infrastructure

Sport infrastructure is a material base of sport system, without which it will be impossible to achieve strategic objectives of the national policy.

Under the norm the article 34th of the Georgian Constitution the state is obliged to establish and develop the sport infrastructure with the state funds; meanwhile this commitment does not exclude involvement of non-governmental sector in creating sport infrastructure.

By current condition, the most part of soviet-epoch infrastructure is destroyed; the remaining part needs to be reconstructed, or does not meet quantitative and qualitative requirements. Therefore, it is necessary to upgrade remnant facilities and build new sport infrastructure.

Fulfillment of constitutional liabilities (involving young people in sport) is greatly depended on rising young professionals, as a powerful stimulus for successful functioning of sport. Moreover, international success of national and underage teams increases popularity of sport among children and youth and thus promotes greater involvement of youth in sport. Consequently, state funded infrastructure should be available for professional athletes and clubs as well.

Financial support for creation, development and maintenance of sport infrastructure will only be effective if funding (including private sector co-financing) is carried out within permanent national program, as it will be based on reasonable concept with definite goals and definite mechanisms for achieving them, as well as defined milestones and other program components. Otherwise funding will be one-timer and barren, or at best slightly profitable (relatively disproportionate)

Therefore, the sport infrastructure shall be established and developed within the framework of unified national policy. National policy action plan should be operational not on a long term, but on a permanent basis since the objective of promotion of healthy lifestyle among the new generation will be longstanding goal of the state's existence.

Financial fundamentals for creation and care of sport infrastructure, as well as the legal basis for attracting private investments will be developed. Norms to consider commercial functional classification on the obligatory fundamentals in sport infrastructure will be set force. Sport component (existence of minimal sport infrastructure and sport educational programs) will be considered in the obligatory preconditions to get the authorization and accreditation of public and private education institutions.

Within the Sport National Policy the sport infrastructure standards and development action plan will be elaborated by the following directions:

- Sport infrastructure at schools;
- Sport infrastructure at universities;
- Municipal sport infrastructure;
- National sport infrastructure.

Sport infrastructure development at all level also includes sport tourism development, which supports tourists bringing to the regions and mass sport improvement. Sport tourism is the most popular in mountainous regions, corresponding the state will care for improvement of sport infrastructure in the mountainous resorts in Georgia, what is the best support for skiing sport and also for involvement of local inhabitants in sport/physical activities, physical recreation, employ, development of small business and tourism.

4. Sustainable financial-economic basis for the development of sport

Creation of sustainable financial-economic fundamentals for the sport development is a necessary precondition for the successful implementation of the national policy in sport.

For these purposes, the State ensures:

- 4.1 Development of favorable environment for the private sector investments in the field of sport;
- 4.2 Determination of the sustainable budget principles for mass sport;
- 4.3 Introduction of objective criteria for stable direct and indirect financing of high achievements sport fields;
- 4.4 Establishment of grant financing system supporting the institutional development.
- 4.5 Initiate of legislation changes in purpose of funding increase and getting more investments in the sport field.

The State will finance the programs of national federations of prioritized sport fields and the other sport federation competition calendar, for which the relevant criteria and standards will be developed.

According to the legislation on local self-government, appropriating the budgetary resources for the financing of sport activities (establishment and development of municipal sport infrastructure and their maintenance, financing of municipal sport clubs and mass sport competitions) will become mandatory. Objective criteria for the allocation of funds will be determined, including the legal basis to subsidy the sport clubs.

5. Competition systems for mass and high performance/achievements sports competition systems

Competition system is comprised by the mass and high performance/achievement sport competitions sub-systems, what means participating in local and international level tournaments and organize them. Competitive systems in combination creates a solid foundation for the development of sport, which ultimately affects the healthy upbringing of generations and high sports results .

5.1 Mass-sport competition system

- Internal competitions schools, as well as the system for competition among the schools and sport schools in the education system;
- Competition system for sport teams of universities;
- Sport competition system for the people with disabilities;
- Mass sports competitions;
- Youth leagues (municipal sport clubs, regional sport clubs, professional clubs of different ages categories will participate in it).

Regulations for the abovementioned competitions are being elaborated, which will be jointly approved by the Ministry of Sports and Youth Affairs and Sport Federations.

5.2 High performance/achievement sport competition system

High performance/achievement sport competition system is an exclusive competence of the national sport federations. Institutional basis (legal, material, financial) for state support will be elaborated.

5.3 International club tournaments

According to the objective criteria the state support fundamentals will be determined for sport games styles participation in the international tournaments of sport games.

5.4 International group and individual competitions

Objective criteria and state support measures, as well as relevant institutional basis will be determined for the participation of Georgian national teams (group and individual sports) in the international games and individual competitions.

5.5 Olympic games

The competitive system will be established for sport national styles (sport national styles festivals).

5.6 National sports competition system

Competition system in the national sports will be established (national sport festivals)

6. Sport Management System

Management of sport is the competence of Parliament of Georgia and the Ministry of Sports and Youth Affairs, but the local self-governing organs and carious ministries will be involved within their competence for sport popularization and improvement.

6.1 The Ministry of Foreign Affairs

6.1.1. The international unions and international relations development support ins sport filed;

6.1.2. Support of the national groups and sport clubs for participation in the international sport competitions;

6.1.3. Conduction of the relevant procedures and coordination for signing bilateral and international agreements in sport filed.

6.2 The Ministry of Justice

- 6.2.1. Supporting improvement and development of the normative base in the sports;
- 6.2.2. Harmonization of the sports-related Georgian legislation with the relevant EU legislation and with the international legislation.

6.3 The Ministry of Education and Science

- 6.3.1. Support and popularization of the healthy life style;
- 6.3.2. Sports teacher training and professional development;
- 6.3.3. Financial support for the organization of sports competitions at the secondary and professional educational institutions;
- 6.3.4. Inclusion of persons with disabilities in sport and in this way to prepare for their society integration;
- 6.3.5. Sport higher secondary education and sports development and implementation of national programs;
- 6.3.6. Support of scientific research in the field of sport;
- 6.3.7. Improvement of the legal framework in the field of sport education and development;

6.4 Ministry of Health, Labour and Social Affairs

- 6.4.1. In purpose of prevention of non-communicable disease, establishment of healthy lifestyle for sport and physical actions popularization programs development and realization;
- 6.4.2. Support the involvement of persons with disabilities in sport and by this way their social integration;
- 6.4.3. Supporting the sports medicine development;
- 6.4.4. Supporting the improvement and development of the normative base of sports sector.

6.5 The Ministry of Internal Affairs

- 6.5.1. Involve of sports in the special training system for the employees of the ministries of internal affairs;
- 6.5.2. Promotion and popularization of the healthy life style;
- 6.5.3. Organization of institutional amateur's clubs and participation in sports festivals/competitions.

6.6 The Ministry of Defense

- 6.6.1. Inclusion of sports in the special training system for the employees of the ministry of defense;
- 6.6.2. Promotion and popularization of the healthy life style;
- 6.6.3. Organization of institutional amateur's clubs and participation in sports festivals/competitions.

6.7 The Ministry of Culture and Monument Protection of Georgia

- 6.7.1. Demonstrate sports as a cultural phenomenon, demonstration of the national sports traditions and values both within the country and abroad;
- 6.7.2. Presentation of cultural programs at large international sports forums (Olympic Games, world championships, European championships, universiades, etc.).
- 6.7.3. Popularization of national sports, granting them the status of the nonmaterial monument, restoration of relevant historical events, supporting organization of festivals and competitions, especially in the regions.

6.8 The Ministry of Economy and Sustainable Development

6.8.1 support of sport infrastructure development (sport component obligatory consideration during urban development process, sport functions priorities during alienating of lands, buildings or giving permit on temporal usage, which belongs to the state property);

6.8.2. Usage and the relevant programs development and realization for sport as a tourism supporting component and phenomena at the biggest international sport forums (Olympic games, the world Championships, the Europe Championships, Universiade and ets) planning of the relevant measures and then further implementation.

6.9 The Ministry of Internally Displaced Persons from the Occupied Territories, Accommodation and Refugees

6.9.1. Support of healthy lifestyles promotion;

6.9.2. Support of the various social, national and ethnic groups integration through the Sport;

6.9.3. Support of internally displaced persons psycho - emotional rehabilitation, re-socialization and integration through sport

6.10 The Ministry of Corrections and Legal Assistance

a) Supporting and popularization of the healthy life style;

thus b) Ensuring involvement of inmates (including juvenile prisoners) in the sports and supporting their re-socialization.

6.11 Ministry of Environment Protection and Natural Resources

6.11.1. Supporting a healthy lifestyle and promote a variety of target groups;

6.11.2. Recreational zones (including protected areas), at the special places, supporting cycling and other relevant sporting activities in purpose of eco-tourism development;

the 6.11.3. The cooperation of all departments and sports events in the planning process, relevant recommendations in the field of environmental protection.

6.12. Apparatus of the State Ministry for Reintegration into the Ministry of Reconciliation and Civil Equality

6.12.1. Supporting and popularization of the healthy life style

6.12.2. Promotion of the integration of different social, national and ethnic groups of population by means of sports.

6.13 The Office of the State Minister for Integration in European and Euro-Atlantic structures

6.13.1. Harmonization of the Georgian legislation on sports with the relevant EU and international legislation.

6.14 The Office of the State Minister for Diaspora Issues

6.14.1. Integration of Georgians living abroad and being amateur or professional sportsmen into the Georgian sports system.

6.15 The Ministry of Regional Development and Infrastructure

6.15.1 Coordination of building the sports infrastructure The main function of the local self-governance institutions will be the creation and maintenance of the sports

infrastructure within the municipality, participation and funding of children's sports competitions, funding children's municipal sports clubs.

7. Georgian National Olympic Committee

The role of the Georgian National Olympic Committee (GNOC) will be increased. The GNOC will become the main advisor in the field of sports for the Ministry of Sport and Youth Affairs of Georgia. The legal grounds will be created for the GNOC budget formation (indirect budget funding) and the principles of the sports funding through GNOC.

8. Sport Styles National Federations

By respecting the independence of national sports federations and following the principle of non-intervention in their affairs, the State will assist to fulfillment of their most important social functions through the program funding and other mechanisms of promoting the institutional development.

9. Georgian National Paralympic Committee

Georgian National Paralympic Committee is responsible for Paralympic movement development in Georgia. It leads the Paralympic sport styles development in country borders, coordinates and arranges participation of Georgian athletes recognized by the Paralympic Games and the international Paralympic committee. The Paralympic committee, in purpose of Paralympic movement development will be supported by the State.

10. Fundamentals of Sport Popularization.

It is the main important to support the sport popularization by mass media, for this reason it is necessary to waste time for sport news programs by various news channels also for popularization of health lifestyle, mass and high-achievement sports and prepare the several sport shows/talk shows.

Also it is important to establish the calendar mass sport measures celebration tradition in the country, within this mentioned activity the sport several events will be implemented and the Georgia sport traditions will be demonstrated.

Chapter V.

Expected Results of Enactment and Implementation of Sport National Policy Document

1. The expected results In the field of health, education and public order

Strengthening of the schoolchildren's educational discipline, increased academic achievements, improvement of the criminogenic situation, improvement of the population health, improvement of the disease prevention, and decrease of the public health expenses.

2. High achievement and mass sports results

As a result of the policy implementation, it is expected that: sustainable institutional foundation will be created for the high achievement sport, the material base will be created, the success of professional sports clubs and national teams will be increased at the international level, the interest of business sector will be increased towards the high achievement sports, the image of Georgia as a successful country in sports will be created and the marketing interest towards the country will be increased.

3. Financial-economic results

Within the frames of policy implementation, the additional long-term jobs will be created in the field of service and commodity production, in the construction segment, industry sector (production of individual components for the sports infrastructure, e.g. chairs for the stadium, furniture, etc.), production of sports items (e.g. sports uniforms).